

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 578 61-39
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 2^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 24 Juillet 1974.

SOMMAIRE

1. — Mises au point au sujet de votes (p. 3701).
MM. Fillioud, Odru, Graziani, Laudrin, Lepage, le président.
2. — Radiodiffusion et télévision. — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 3702).
Discussion générale (suite) : MM. Chambaz, Donnez.
Suspension et reprise de la séance (p. 3702).
MM. Chambaz, Laudrin, de Préaumont, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Donnez, Chevément, le président, Le Foll, Soustelle, Chalandon, Ralite, Brocard, Buron.
Renvoi de la suite de la discussion.
3. — Ordre du jour (p. 3721).

PRESIDENCE DE M. PAUL STEHLIN,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f.)

— 1 —

MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. le président. La parole est à M. Fillioud.

M. Georges Fillioud. Monsieur le président, à la demande de nos collègues Pierre Mauroy et Tony Larue, je signale que leur vote n'a pas été enregistré dans le scrutin d'hier, probablement à la suite d'une défaillance technique. Ils ont été portés comme non-votants alors que l'un et l'autre souhaitaient soutenir la question préalable.

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Je tenais à indiquer que M. Lamps a été victime de la même défaillance technique.

M. le président. La parole est à M. Graziani.

M. Paul Graziani. Monsieur le président, j'ai constaté que j'ai été porté comme non votant dans le scrutin sur la question préalable, alors que je souhaitais voter contre. Si je suis responsable, je vous prie de m'en excuser, mais il semble que le dispositif de vote ait fonctionné défectueusement.

M. le président. La parole est à M. Laudrin.

M. Hervé Laudrin. Lors du scrutin sur la question préalable, M. Sourdilhe a signalé au président de l'Assemblée que son clavier de vote ne fonctionnait pas. Son vote n'a donc pas été enregistré.

Il serait souhaitable, monsieur le président, d'effectuer la réparation nécessaire afin que de tels incidents ne se reproduisent plus.

M. le président. Mes chers collègues, acte est pris de ces mises au point.

La parole est à M. Lepage.

M. Pierre Lepage. Monsieur le président, le délai de cinq minutes qui nous est imparté pour prendre part aux scrutins est maintenant insuffisant en raison de l'éloignement des nouveaux locaux de l'Assemblée nationale. La présidence devrait étudier la possibilité d'allonger ce délai.

M. le président. Monsieur Lepage, je ferai part de votre requête au bureau de l'Assemblée.

— 2 —

RADIODIFFUSION ET TELEVISION

Suite de la discussion,
après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision (n^{os} 1161, 1162).

Hier après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Chambaz.

M. Jacques Chambaz. Monsieur le président, si je suis prêt à prendre la parole dans l'ordre des inscriptions dans la discussion, je ne tiens pas à intervenir maintenant, en l'absence de M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Ma dignité et celle du Parlement me l'interdisent. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. Hervé Laudrin. M. Chambaz a raison.

M. le président. Monsieur Donnez, qui êtes inscrit en deuxième, voulez-vous intervenir maintenant ?

M. Georges Donnez. Monsieur le président, j'y suis prêt, mais il me serait déplaisant de le faire dans de telles conditions. Pour des raisons de confraternité, je préférerais attendre l'arrivée de M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. Dans ces conditions, la séance est suspendue jusqu'à l'arrivée du rapporteur.

(La séance, suspendue à neuf heures dix, est reprise à neuf heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Chambaz.

M. Jacques Chambaz. Mesdames, messieurs, le prodigieux développement de la radio et de la télévision est, à l'évidence, une des manifestations de cette révolution scientifique et technique dont les débuts caractérisent notre époque et dont les conséquences se font de plus en plus sentir dans la vie quotidienne des hommes et des femmes de notre temps.

La radio, la télévision et les techniques nouvelles qui s'annoncent peuvent offrir d'immenses possibilités à la diffusion des informations, des connaissances, de la culture dans son ensemble et dans sa diversité. Elles peuvent être des supports nouveaux

de la création artistique : elles peuvent élargir les moyens de loisirs de qualité : en bref, elles peuvent être des instruments de progrès et d'émancipation, donc de formation et d'épanouissement des individus comme d'enrichissement de la démocratie.

Par là, tout ce qui les concerne concerne désormais la nation. Les questions de l'O. R. T. F. attirent l'attention des masses populaires et se trouvent au cœur des problèmes de la démocratie.

Seconde constatation : l'Office, aujourd'hui, est un corps malade. Dans son intervention, M. le Premier ministre a voulu trouver l'origine profonde de ce mal dans la nouveauté des moyens audiovisuels et dans la maîtrise insuffisante qu'en aurait la société. C'était faire preuve de trop de modestie. Depuis des années, le pouvoir a une politique de la radio et de la télévision, une politique cohérente au-delà des vicissitudes de sa mise en œuvre, et c'est précisément de cette politique que l'O. R. T. F. est malade.

Sa caractéristique fondamentale, c'est le refus obstiné de permettre à l'Office d'être, tout à la fois, un puissant moyen d'information et de débat démocratiques et un puissant moyen de culture largement ouvert sur les réalités nationales dans leur diversité. Plus la télévision s'adressait à l'ensemble des Françaises et des Français, plus vous avez tenu à faire de l'Office le moyen privilégié de votre propagande tout en ouvrant le plus en plus largement aux appétits des grands groupes privés.

Mais cette politique des gouvernements successifs a rencontré une résistance de plus en plus vive, en rapport avec les progrès des forces démocratiques et de leur union. C'est pourquoi, du statut de 1964 à celui de 1972, vous n'avez cessé d'alourdir, dans les faits, la tutelle gouvernementale sur l'Office tout en cherchant à donner l'impression du contraire. Tel était, d'ailleurs, l'objectif essentiel et avoué du rapport Paye.

En même temps, vous refusiez à l'Office les moyens financiers nécessaires à son expansion, lui imposant, dès 1967, le recours à la publicité de marques. Cette décision représentait une première brèche importante dans le statut de service public de l'Office, une brèche qui ne devait cesser de s'élargir par la suite.

Lors de chaque débat, nous avons démontré qu'il n'y avait, dans cette voie, aucune solution conforme aux intérêts de la nation et de la démocratie. A l'inverse, vous n'avez cessé de présenter les réformes auxquelles vous procédiez comme inspirées du seul souci d'assurer l'autonomie et l'efficacité d'une télévision de liberté et de qualité.

La vie a tranché. De statut en statut — en cinq ans, l'O.R.T.F. en aura connu trois — de commission d'enquête en commission d'enquête, le mal a empiré. Les programmes se sont appauvris. Les difficultés financières de l'Office se sont aggravées.

Incapables de nier ces réalités, mais soucieux de maintenir l'orientation qui en est à l'origine, vous vous appliquez à dénoncer les carences ou les défauts de l'Office comme si les gouvernements successifs n'en étaient pas les premiers responsables.

Le Gouvernement actuel persévère. La brutalité avec laquelle il procède est à la mesure des nouveaux progrès des forces démocratiques. Vous ne pouvez ignorer l'exigence qui grandit, au-delà même des forces déjà rassemblées par la gauche, de voir la radio et la télévision enfin mises au service de la nation.

Sous prétexte de répondre à cette aspiration, vous entendez porter à l'Office un coup décisif. Ce qui demeurait comme possibilité démocratique vous devient insupportable : l'Office de radiodiffusion-télévision française est supprimé. Ainsi en a décidé le conseil des ministres réuni sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Ainsi débute le projet de loi que vous avez élaboré.

J'ai écouté avec attention M. le Premier ministre. Son propos se voulait de principe et rassurant. Mais quel fossé sépare cette déclaration d'intention de la réalité du projet ! A bien le mesurer, on comprend pourquoi il a condamné le porte-parole du Gouvernement à la tâche beaucoup plus délicate d'en expliquer l'économie. Les conditions mêmes d'élaboration de ce nouveau statut permettent de juger de son caractère antidémocratique et autoritaire.

Comme dans d'autres domaines, une décision considérable par sa portée est prise sans consultation des organes prétendus constitués à cet effet : délégation parlementaire consultative, haut conseil de l'audiovisuel, conseil d'administration de

O. R. T. F. Sur ce dernier point d'ailleurs, M. le secrétaire d'Etat a répondu de la façon suivante à l'une des questions que je lui avais posées en commission : « Pourquoi donc aurions-nous consulté le conseil d'administration ? ». On ne saurait plus brièvement confirmer ce que nous avons toujours dit : nommé par le Gouvernement, le conseil d'administration de l'O. R. T. F. n'était que l'alibi du président directeur général, symbole et agent de ce même gouvernement.

Il est vrai que le congédiement brutal de l'ancien président directeur général avait déjà souligné les limites de l'autonomie que la loi de 1972 prétendait accorder à l'Office.

Une fois de plus, vous avez pris cette décision sans consulter ni les spécialistes, ni les personnels, et vous avez purement et simplement écarté leurs objections nombreuses et pertinentes, ainsi que leurs propositions de changements réels et démocratiques. Ce sont pourtant ces ingénieurs et techniciens, ces chercheurs, ces créateurs, ces administrateurs qui ont contribué à faire la radio et la télévision françaises. Ils sont d'opinions politiques différentes, mais ils ont en commun le souci de l'avenir de la radio et de la télévision, la passion de leur métier. Une fois encore, vous avez ignoré les représentants des partis politiques dans lesquels vous reconnait la moitié de la nation.

Et vous avez pris votre décision sans que le Parlement soit consulté. Le débat d'aujourd'hui en effet n'est pas un débat véritable. Vous l'avez déjà tranché et la majorité avec vous — quoi qu'en aient dit certains de ses membres — aidée peut-être en cela, il est vrai, par l'utilisation encore inédite des moyens audio-visuels à laquelle le secrétaire général de l'U.D.R. vient d'avoir recours pour encourager ses adhérents à soutenir le nouveau gouvernement.

Enfin, vous avez refusé d'informer réellement et de manière contradictoire la nation sur les termes et l'enjeu du débat. De manière significative, l'O.R.T.F. est le moyen moderne d'expression qui aura consacré au problème le moins de temps sur ses antennes, jusqu'à ces tout derniers jours. Mais il y a le projet lui-même, un projet qui n'est qu'une loi-cadre, parcourue de petites astuces, avec des silences qui s'efforcent d'en dissimuler la signification profonde.

Des mots-clés reviennent avec insistance : liberté, autonomie, compétition, qualité.

Liberté ? C'est d'abord la liberté de l'information.

Certes, l'une des sociétés nationales doit réserver une place privilégiée « à l'organisation d'émissions consacrées à l'expression directe des diverses familles de croyance et de pensée ». Mais outre qu'il s'agit de la chaîne qui dispose aujourd'hui de la diffusion la plus restreinte, cette disposition n'a que peu à voir avec l'organisation d'une confrontation démocratique réelle. M. le secrétaire d'Etat s'est d'ailleurs chargé de le préciser en commission, lorsqu'il a donné des familles de pensée une définition certes originale mais très limitée « au monde politique, au monde universitaire, au monde rural, au monde scientifique ».

Mais il y a plus. A aucun moment, le projet n'indique clairement qu'une des missions de la radio et de la télévision en matière d'information est l'organisation d'un débat démocratique réel entre les courants de pensée sur les problèmes qui concernent le pays. De même, il refuse toujours de considérer comme l'un des moyens d'une information démocratique le droit pour les partis politiques et les organisations syndicales représentatives de disposer d'un temps d'antenne régulier dont ils seraient maîtres, sous leur responsabilité. L'article 12 est, de ce point de vue, sans équivoque. C'est sans doute ce que M. le Premier ministre a voulu dire lorsqu'il a parlé d'une télévision libre, démocratique, ouverte à tous.

L'actualité illustre les conséquences de cette conception. La paysannerie française manifeste aujourd'hui sa colère contre une politique qui se traduit par une diminution brutale de ses ressources et par une insécurité croissante. L'O.R.T.F. en a-t-il fini avec sa mission d'information lorsqu'il a projeté quelques images de ces manifestations dont le téléspectateur ignorera les raisons véritables ?

De même que vous refusez au Parlement la possibilité de discuter de ces problèmes, vous refusez à l'O.R.T.F. la possibilité d'organiser à leur sujet un véritable débat dans lequel pourraient s'exprimer les représentants qualifiés de la paysannerie, des partis politiques et des grandes centrales syndicales. (Applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et des radicaux de gauche.)

Le libéralisme dont le Gouvernement se réclame tant ne va pas jusque-là. Nous avons de la liberté et de la démocratie une conception singulièrement plus haute, qui tient compte de la diversité de notre peuple et qui fonde le droit à l'information et la liberté d'expression sur cette diversité.

M. Hector Rolland. Vous y croyez vraiment ?

M. Jacques Chambaz. Au cours de l'été 1936, Maurice Thorez déclarait que le gouvernement de Front populaire n'était pas un gouvernement de partis du Front populaire, encore moins le gouvernement d'un parti, mais qu'il était le gouvernement de la France.

M. André-Georges Voisin. Ce n'est pas vrai.

M. Jacques Chambaz. Et, conformément au programme du Front populaire, Maurice Thorez tirait la conclusion que tous les partis devaient pouvoir s'exprimer à la radio, y compris ceux qui ne soutenaient pas le Front populaire, à la seule exception des groupes qui étaient les agents de l'Allemagne hitlérienne.

M. André-Georges Voisin. Et combien de fois, après 1946, avez-vous interdit l'accès des antennes au général de Gaulle ?

M. Jacques Chambaz. Cette position de Maurice Thorez n'a jamais cessé d'être la nôtre. Nous nous en sommes inspirés, à la Libération, avec l'ensemble des forces de la Résistance.

M. André-Georges Voisin. On ne peut pas vous croire.

M. Jacques Chambaz. Nous l'avons réaffirmée lors de chacun des débats qui ont été consacrés à l'O.R.T.F.

Vous protestez, monsieur Laudrin ?

M. Hervé Laudrin. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Chambaz ?

M. Jacques Chambaz. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Laudrin, avec la permission de l'orateur.

M. Hervé Laudrin. En 1936 j'étais vicaire à Lorient, qui est une ville ouvrière. J'y ai fondé une œuvre de jeunesse. Or, parce que mes gens allaient à la messe — M. le maire de Lorient pourrait en témoigner — on leur a interdit l'accès du parc municipal des sports et on leur a refusé toute subvention.

Au retour de la guerre, comme je n'appartenais pas à une certaine réaction, je suis entré comme volontaire dans la Résistance et j'ai appartenu — c'est mon honneur — aux Forces françaises libres.

M. Louis Odru. Il n'y avait pas que vous !

M. Hervé Laudrin. Certes, je n'étais pas seul, heureusement ! A mon retour donc, alors que j'étais encore en uniforme, après être passé sous les « bananiers » comme beaucoup d'autres, j'ai demandé, comme les autres clubs sportifs, une subvention au maire socialiste de l'époque, que je pourrais nommer. Cette subvention m'a été refusée pour le motif, invoqué devant témoins, que mes gens allaient à la messe.

Nous avons quand même changé cela ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Jacques Chambaz. Monsieur Laudrin, je vous remercie d'avoir confirmé, involontairement, mes propos. (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Hervé Laudrin. Comment ? Vous détournez la question.

M. Jacques Chambaz. D'abord, parce que le Front populaire, dans l'histoire de notre pays, marque cette période où le mouvement ouvrier et les forces démocratiques ont cessé de diviser les travailleurs selon qu'ils croyaient au ciel ou qu'ils n'y croyaient pas... (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. André-Georges Voisin. Ce n'est pas vrai.

M. Jacques Chambaz. ... et qu'ils ont, pour la première fois avec autant de volonté, affirmé que les frontières essentielles étaient entre les exploités et les exploités. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Hervé Laudrin. C'est la Résistance qui a fait cesser les divisions.

M. Jacques Chambaz. Quant à la Résistance — et chacun sait la part qu'y a prise le parti communiste...

M. René Lacombe. Après 1941 !

M. Jacques Chambaz. ... avec des représentants d'autres courants de pensée, je veux rappeler — et je vous remercie de confirmer mes déclarations (*Rires sur plusieurs bancs de l'Union des démocrates pour la République*) — que le conseil national de la Résistance, unanime, soulignait que pour une information démocratique il était nécessaire d'émanciper les grands moyens modernes d'information de la tutelle du pouvoir et de la tutelle de l'argent.

Le projet qu'on nous propose tend à renforcer cette double tutelle. Sinon, pourquoi la commission des affaires culturelles, familiales et sociales aurait-elle refusé l'amendement précis que nous avions proposé d'ajouter au texte et qui était ainsi conçu : « Les partis politiques et les grandes organisations syndicales disposeront d'un temps d'antenne régulier dont ils seront maîtres »...

M. André-Georges Voisin. Vous voulez faire fuir les téléspectateurs ?

M. Jacques Chambaz. ... c'est-à-dire que leur temps de parole ne dépendrait plus du bon vouloir du Gouvernement ou du rapport des forces politiques comme actuellement ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Tenir compte des nécessités de la nation, tel est le souci qui inspire les propositions du programme commun, lequel prévoit — ce qui est refusé dans le projet — d'accorder le droit de parole aux partis politiques et aux grandes organisations syndicales représentatives, d'assurer pour les journalistes de l'Office que votre projet vise particulièrement le respect des règles professionnelles en vigueur dans la presse et d'autoriser, en même temps, un droit de réponse non seulement aux personnes physiques mais aussi aux personnes morales.

L'autonomie ? Comment parler d'autonomie lorsque la tutelle gouvernementale s'exercera à la fois par l'intermédiaire de cahiers des charges arrêtés par le Gouvernement et par les conseils d'administration désignés par lui ?

Comme le déclarait M. le secrétaire d'Etat en commentant le projet, ces cahiers des charges contiendront un nombre considérable de clauses en enfermant ainsi chaque unité dans un carcan étroit.

Certains s'inquiètent de l'absence d'organisme fédérateur entre les unités. L'éclatement de l'Office pose, il est vrai, des questions sérieuses. Mais en ce qui concerne l'orientation que le pouvoir entend imposer aux différentes unités, comment ne pas voir qu'aux termes du projet et pour son application ultérieure, cet organisme fédérateur sera le Gouvernement lui-même ?

En fait, plus étroitement soumise à la tutelle gouvernementale par cahier des charges et conseil d'administration interposés, chaque unité sera plus ouverte encore aux appétits des grands intérêts privés, sous prétexte de compétition.

La compétition, c'est, dans tous les domaines, la confrontation des recherches et des écoles, la diversité des styles, l'ouverture au mouvement vivant de la culture. Il ne saurait donc y avoir de compétition sans liberté de création, ni de liberté de création sans moyens matériels. Le projet refuse l'une et l'autre condition. Ce que M. le Premier ministre a appelé dans son intervention d'hier la sanction du succès, la sanction de la responsabilité, ressemble fort, en définitive, à la concurrence

dans la pénurie des moyens et à une volonté délibérée de réduire autant que possible le volume de la production interne que l'Office, dans les conditions les plus difficiles, avait réussi à maintenir.

L'ensemble du projet, en effet, est comme parcouru par cette volonté à laquelle le porte-parole du groupe des républicains indépendants a donné des accents violents qui n'étaient pas sans rappeler les attaques injurieuses contre les producteurs, les réalisateurs et les artistes de l'O. R. T. F. grâce auxquelles M. Malaud avait réussi à se faire une réputation momentanée.

Cette mise en cause de la liberté de création à l'Office n'est pas nouvelle. Dans les débats de 1972, M. Roland Leroy soulignait déjà les conséquences négatives d'une telle orientation. « En témoignent, déclarait-il, les œuvres interdites, les œuvres censurées, les œuvres mutilées. Aujourd'hui, ajoutait-il, le système de censure s'est perfectionné. Il est impossible de dresser la liste de toutes les émissions ou séries victimes de ces pratiques. » C'était l'époque où le directeur de l'O. R. T. F. déclarait à propos des réalisateurs : « Ils sont libres, libres d'aller travailler ailleurs » !

Le projet actuel va plus loin dans la même voie. Le fait qu'aucune de ses dispositions ne garantisse les conditions d'activité des producteurs, des réalisateurs et des artistes est significatif. Ces conditions n'existent pas dans ce projet, alors que le programme commun prévoit qu'un statut démocratique de la radio et de la télévision devrait comporter une clause explicite concernant les créateurs, et leur garantissant la liberté de création et les moyens matériels indispensables à la liberté d'expression.

Le seul article du projet qui vise une partie d'entre eux, les musiciens des orchestres, prévoit de leur imposer une mise à la retraite anticipée. En fait, le Gouvernement entend limiter la production des sociétés qu'il crée et la placer, sous prétexte de compétition, sous le signe de la rentabilité capitaliste. (*Protestations sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*) Par là, les contraintes économiques s'ajouteront aux tutelles administratives et gouvernementales pour peser dans le sens de l'uniformisation et de l'appauvrissement des programmes, comme toute l'expérience internationale le confirme, particulièrement celle de la Grande-Bretagne où une société nationale se trouve en compétition avec une société soumise directement aux grands intérêts privés.

Ce faisant, le Gouvernement porte un nouveau coup au mouvement d'ensemble de la culture nationale, dans la diversité de ses tendances. Il suffit de penser aux œuvres ou aux séries qui, dans les genres les plus divers, ont atteint des records d'écoute jamais dépassés.

Des grandes dramatiques à la série de « l'écriture par l'image », des émissions historiques aux grands reportages et aux grands documentaires, dans le domaine des variétés comme dans celui des émissions policières ou sportives, combien d'émissions, aujourd'hui de plus en plus rares, ont témoigné des possibilités de l'Office et du talent de ses créateurs !

Conscient des protestations que soulèverait son orientation, le Gouvernement a imaginé une parade : le fameux critère de la qualité selon lequel se ferait, pour une part, la répartition de la redevance entre les sociétés. Si nous comprenons bien, il s'agit de noter les programmes. Quelle garantie de la liberté de création ou, plus exactement, quel moyen supplémentaire de pression sur la liberté d'expression et le droit à l'information à l'Office ! (*Murmures sur plusieurs bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

Enfin, le sort que le projet réserve aux personnels souligne, lui aussi, la contradiction entre les paroles et les actes. Le Gouvernement ne cesse d'affirmer son intention de réformer l'entreprise et d'assurer une meilleure protection de l'emploi, de la formation et de la promotion des travailleurs. Les mots ont changé mais les réalités demeurent. Dans le même temps, le nouveau projet de statut de la radio et de la télévision met en cause, avec brutalité, les droits des personnels de l'Office, c'est-à-dire d'une des plus grandes entreprises publiques de notre pays.

Plus grave encore, le projet contient un refus de toute discussion réelle puisque la suppression de l'O. R. T. F. correspond, de ce point de vue, à un gigantesque lock-out. Et comme si tout cela ne suffisait pas, le Gouvernement entend obtenir un texte législatif qui cautionne son entreprise et fasse obstacle aux légitimes revendications des personnels. L'inquiétude de ces derniers

est donc fondée et leur volonté unanime de lutte légitime. Ils l'ont exprimé hier en province et à Paris avec puissance et détermination.

M. Pierre Lepage. Ils n'étaient pas très nombreux !

M. Jacques Chambaz. En défendant leur dignité, ils contribuent à la défense du service public. Et comment les travailleurs ne se sentiraient-ils solidaires, puisque avec les personnels de l'Office et l'Office lui-même, c'est l'ensemble des travailleurs, c'est le patrimoine de la nation qui sont visés, comme ils le sont avec la décision de désarmer le *Fronce* ou les menaces qui continuent de peser sur le *Concorde*. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.* — *Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Pierre Lepage. Vous iriez jusqu'à défendre les capitalistes !

M. Jacques Chambaz. C'est pourquoi, dès hier, avec les personnels de l'Office, de nombreuses délégations unitaires ont affirmé leur volonté de s'opposer au projet.

Si nous le condamnons, ce n'est donc ni par attachement au passé, ni par refus des changements (*Sourires sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République*)...

M. Jacques Médecin. Vous êtes des conservateurs !

M. Jacques Chambaz. ... ni parce que nous confondrions monopole d'Etat sur la radio et la télévision et monopole du Gouvernement sur ces mêmes moyens d'expression.

M. André-Georges Voisin. Pour vous, le monopole est une chasse gardée.

M. Pierre Lepage. Vous êtes bien des conservateurs !

Mme Jacqueline Chonavel. Et vous des réactionnaires !

M. Jacques Chambaz. C'est parce que, dans des conditions et sous des formes nouvelles, ce projet aggrave une orientation qui n'a cessé de démontrer son incapacité de permettre à l'Office de jouer le rôle qui devrait être le sien, que nous nous y opposons.

Aujourd'hui, vous spéculiez sur le mécontentement que votre politique engendre pour la pousser plus loin, et plus vite. Nous ne vous suivrons pas dans cette voie.

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. Nous ne vous suivrons pas non plus !

M. Jacques Chambaz. Messieurs, vous démontrez votre intolérance ! Laissez-moi, s'il vous plaît, le maigre temps de télévision dont, pour une fois, un représentant du parti communiste dispose. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.* — *Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Hervé Leudrin. Et Marchais ?

M. Jacques Chambaz. Vous parlez de gestion efficace, mais les coups que vous portez au service public et la création des six unités accroîtront les gaspillages, dont les travailleurs devront, comme toujours dans votre régime, payer la note.

Vous parlez de qualité et de diversité des programmes. Mais, dans tous les pays où la radio et la télévision sont soumises au grand capital, on assiste à l'uniformisation des programmes au niveau le plus bas.

Vous parlez d'information honnête et de confrontation entre les grands courants de pensée, mais votre réforme vise à accroître votre tutelle sur chacune des unités.

Vous parlez de service public, mais vous ouvrez grandes les portes aux grands intérêts privés aux appétits desquels vous livrez plus encore un bien national exclusivement financé par la redevance que versent les téléspectateurs.

M. André-Georges Voisin. Pourquoi faut-il posséder la carte du parti communiste pour entrer à l'O. R. T. F., et notamment pour faire partie de l'équipe de M. Lorenzi ?

M. Jacques Chambaz. Le Gouvernement continuera de subventionner la société Thomson-C.S.F. Les accords de programme avec l'établissement public de diffusion risquent de continuer à procurer des profits supplémentaires à Thomson-C.S.F., mais le Gouvernement refuse la moindre subvention pour la radio et la télévision nationales. Voilà votre conception du service public au bénéfice des grands intérêts privés qui dominent, dans tous les domaines, le pays. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Il n'y a pas d'avenir dans cette voie pour la radio et la télévision.

M. André-Georges Voisin. Pourquoi faut-il posséder la carte du parti communiste pour travailler avec M. Lorenzi ?

M. Maurice Nilès. Vous défendez les banquiers ! Taisez-vous et laissez parler Jacques Chambaz !

M. André-Georges Voisin. Il ne peut pas répondre à ma question !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues. Vous pourriez prendre la parole tout à l'heure.

M. Jacques Chambaz. J'espère simplement que M. le président voudra bien décompter de mon temps de parole le temps de votre intolérance, messieurs les interrupteurs.

M. André-Georges Voisin. Répondez à nos questions !

M. le président. Revenons au sujet !

M. Jacques Chambaz. Faut-il que mes explications vous gênent pour que vous tentiez de m'empêcher de les poursuivre.

M. Pierre Mauger. Ce ne sont pas des explications !

M. André-Georges Voisin. On vous pose des questions !

M. Jacques Chambaz. Il n'y a pas d'avenir pour la radio et la télévision dans la voie tracée par le projet gouvernemental qui constitue une suite cohérente aux précédents projets.

L'avenir, il est du côté des forces déjà rassemblées par la gauche, du côté de la démocratie.

Le programme commun contient sur tous les points essentiels les mesures capables d'assurer à la radio et à la télévision leur développement comme foyers d'information et de débat démocratiques, de culture et de loisirs. Il ne supprime pas l'O. R. T. F., il le démocratise et lui assure les moyens de son développement.

Aujourd'hui, l'ensemble des forces de gauche et des grandes centrales syndicales sont parvenues à un large accord sur ces problèmes et c'est ensemble qu'ils appellent les Françaises et les Français à agir pour une télévision et une radio au service de la nation libérées de la tutelle étouffante du pouvoir et de l'emprise des puissances d'argent. Ce sont eux, les Françaises et les Français, dans la diversité de leurs opinions, qui peuvent l'exiger. Tous ceux et toutes celles qui considèrent comme nous que les libertés d'expression et d'information sont essentielles sont concernés. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.* — *Exclamations sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Jean de Préaumont, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean de Préaumont, rapporteur. Je tiens à m'excuser auprès des membres de l'Assemblée et du porte-parole du Gouvernement d'un léger retard dû aux embarras de Paris, et à dire à M. Chambaz qui a bien voulu me marquer quelque considération quel intérêt je porte tout naturellement à ses propos. (*Sourires.*)

M. Jacques Chambaz. Il est dommage que la considération que M. le rapporteur porte à mes propos l'ait cependant conduit à refuser même les plus minimes des amendements que nous avons proposés à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Hervé Laudrin. C'est la commission qui les a repoussés et non le rapporteur.

M. le président. La parole est à M. Donnez.

M. Georges Donnez. Nous sommes quelques-uns dans cette assemblée à n'avoir pas seulement des griefs à articuler à l'encontre de l'O. R. T. F. J'aurais mauvaise grâce à l'oublier.

Si mon propos risque d'apparaître à certains comme un véritable réquisitoire à leur égard, je voudrais que ceux-là sachent que je requiers ainsi avec l'esprit d'un substitut du tribunal pour enfants qui souhaite moins le prononcé d'une peine importante que la recherche des moyens propres à aider le prévenu. Qu'ils sachent surtout que mes propos ne visent pas les hommes. Je sais que la très grande majorité du personnel de l'O. R. T. F. est attachée et entièrement dévouée à sa maison. Seules les institutions sont visées, bien que ce ne soit pas sans une certaine nostalgie que je verrai disparaître le sigle « O. R. T. F. ».

Si je ne suis pas tendre à l'égard de certains errements impardonnables, force m'est de constater que l'Office nous a donné de grandes, de très grandes émissions. Et si je ne classe pas « Intervilles » parmi elles, permettez-moi, nonobstant l'avis de certains, d'en conserver un excellent souvenir. (Applaudissements sur quelques bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Partant de ces réflexions toutes personnelles je ferai deux remarques liminaires.

La première est que nous avons, sur le plan de la qualité et de la technique, l'une des premières télévisions du monde. J'entends bien que nous n'empêcherons jamais certains de se récrier à la vue des programmes : en cette matière comme en bien d'autres, la satisfaction générale est impossible à obtenir. Mais il n'en reste pas moins que comparativement aux télévisions étrangères, et c'est le seul critère à retenir, nous nous plaçons à un rang fort enviable. C'est là un hommage que je me devais de rendre à l'O. R. T. F. C'est fait.

La seconde de ces remarques vise l'objet de nos débats : nous ne sommes pas ici pour défendre quelques intérêts particuliers, même s'ils peuvent paraître légitimes à certains, mais pour rechercher ensemble les moyens propres à remédier à une situation préjudiciable aux téléspectateurs, soit en pratique à tous les Français qui, payant leur redevance, entendent, en contrepartie, que leur soient données les images qu'ils attendent et qu'on leur refuse trop souvent.

Le téléspectateur moyen se soucie fort peu des discussions d'école qui peuvent nous opposer. Il considère seulement, et à juste titre, que les trop nombreux abus doivent disparaître et qu'il est trop souvent victime de l'écran vide de toute image ou rempli d'images de remplacement qui ne sauraient suppléer, même au prix de vieux films achetés au kilo, les programmes annoncés. Pour tout dire, il se sent victime d'un système totalement déréglé où la direction est quasi inexistante et certains syndicalistes autodestructeurs.

C'est ce téléspectateur moyen que j'entends défendre en recherchant avec vous les moyens de le satisfaire.

C'est dans cet esprit que je rechercherai les imperfections, voire les abus du système actuel, les possibilités de maintenir ou non le monopole, et les moyens propres à donner satisfaction aux usagers.

J'ai participé aux travaux de la commission de contrôle de la gestion financière de l'O. R. T. F. Permettez-moi de rendre un hommage particulier à son président, à son rapporteur et à chacun de ses membres. Ses travaux ont été conduits dans le meilleur esprit et vous n'avez pas manqué de constater la solidité du rapport de M. Chinaud.

Certains se sont élevés contre ce qu'ils appellent la précipitation imposée à nos débats. Je pense, à l'inverse, qu'il faut avoir la volonté et le courage de crever les abcès, là où ils existent. Je pense aussi que les personnels de l'O. R. T. F. ont le droit de sortir rapidement de l'attentisme, du scepticisme, de l'inquiétude dans lesquels ils se trouvent.

Certains autres ont vu dans nos discussions un débat de caractère exclusivement politique. Je ne nierai pas l'importance considérable que peut avoir l'O. R. T. F. sur la politique nationale : j'ose espérer, en contrepartie, que chacun reconnaitra que si la politique s'est emparée de l'O. R. T. F., ce n'est pas forcément au profit de l'actuelle majorité.

Je me refuse, quant à moi, à voir les choses sous l'angle de la seule politique. A la vérité, l'O. R. T. F. doit être l'instrument de tous et le gardien de toutes les libertés.

Parce qu'il est un service public, alimenté en grande partie par des fonds publics, il ne doit pas être à la disposition de quelques intérêts particuliers, qu'ils soient économiques ou politiques, mais il doit rester la chose de tous.

C'est parce qu'il est la chose de tous que l'utilisateur exige un changement profond, car il a trop souvent l'impression qu'une véritable gangrène a envahi trop de rouages. Il n'est plus tolérable, en effet, de persévérer dans certains errements. Le rapport Chinaud cite de nombreux exemples. Permettez-moi d'en extraire quelques-uns et d'en ajouter certains autres.

Si je le fais, ce n'est pas pour satisfaire je ne sais quel masochisme, mais plutôt pour rechercher les responsabilités et tenter de trouver un remède.

Il n'est plus tolérable de voir un aussi grand nombre d'émissions réformées. Lorsque je constate en particulier qu'un feuilleton qui a coûté 1 600 000 francs a été réformé aux motifs suivants : « Intrigue déconvenue. Rien ne parvient à retenir l'attention dans ce feuilleton dont la qualité est notoirement insuffisante. Souvent vulgaire et crasseux », je dis que des sanctions s'imposent (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux) ... car un contrôle a priori du scénario aurait évité un tel gaspillage de l'argent public.

J'ajoute, à titre personnel, que certains réalisateurs ont la réputation à l'O. R. T. F. de se spécialiser dans des émissions qu'ils commencent et ne terminent jamais.

Il n'est plus tolérable que le budget d'une dramatique passe subrepticement de 160 000 000 à 278 000 000 d'anciens francs sans que l'on puisse trouver utilement un responsable de cette majoration.

Il n'est plus tolérable de constater qu'une émission terminée depuis 1970, et qui a coûté 1 700 000 francs, ne puisse passer à l'écran uniquement de par la volonté d'un homme.

Il n'est plus tolérable de laisser subsister un système où les responsabilités financières se diluent à chaque niveau, où une commande de films fixée initialement à six millions de francs se solde finalement à 10 400 000 francs, où les marchés n'existent en fait que *pro forma*, où le principe même des économies est difficilement perceptible, où les responsables de service sont dans l'impossibilité de situer l'origine d'un dépassement de crédits, où les heures supplémentaires payées sont parfois considérables en un secteur où le sous-emploi est pourtant le plus grand, où certains producteurs reçoivent des cachets importants pour une présence éphémère et surtout une utilité fort relative, où la vocation commerciale, pourtant prévue par la loi, est systématiquement ignorée.

Cette incohérence budgétaire transparait, voire s'étale, dans l'incohérence administrative.

Savez-vous — pour ne donner que quelques exemples — qu'entre le moment où un artiste est contacté et la signature du contrat, dix personnes — et j'en oublie sans doute — peuvent exercer leur veto ? Le chef d'atelier, l'administrateur du service, le chef de service, l'adjoint à la régie, le directeur de la régie, le directeur de la délégation générale, le conseiller de chaîne, l'adjoint de l'administrateur de chaîne, l'administrateur de chaîne, le directeur de chaîne enfin — cela en fait bien dix — peuvent, en cas de litiges, examiner le contrat à tour de rôle. Le moins que l'on puisse dire s'est qu'à l'O. R. T. F. Ubu n'était pas mort ! (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Savez-vous encore que l'informatique a fait ressortir récemment une dépense de quinze millions d'anciens francs destinée à la location de costumes pour l'émission « Des chiffres et des lettres » ? Vous connaissez comme moi cette émission : je n'y ai jamais vu M. Max Favallèlli en costume Louis XV ! Il faut

dire qu'un jour l'informatique avait fixé à dix millions d'anciens franc la location d'une cuiller et que, partant, plus rien, bien entendu, ne peut surprendre.

Savez-vous encore qu'il existe un véritable trafic avec certaines maisons de disques qui lancent régulièrement de nouvelles productions à coup de millions de francs qui ne tombent jamais dans l'escarcelle de l'Office ?

Savez-vous encore que lorsque l'équipe d'un car de reportage est en vacances, aucune autre équipe ne peut utiliser ce car, qui se met lui-même en vacances, alors que c'est souvent en période estivale que son utilité est la plus grande, vous n'en doutez point ? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Savez-vous que le studio 17 coûte 50 416 francs par semaine, alors que son utilisation — si l'administration savait rationaliser les tâches — pourrait être doublée pour une dépense d'investissement identique ?

A la lumière de ces modestes exemples, on comprend mieux certaines choses.

On comprend mieux, tout d'abord, l'envahissement de la bureaucratie, de la paperasse dans un organisme qui n'a pourtant pas une mission administrative.

On comprend mieux aussi pourquoi la notion de discipline intérieure est totalement inconnue à l'Office. Je n'ai pas été peu surpris d'apprendre, lors d'une audition de la commission de contrôle, qu'aucune sanction n'avait jamais été prise à l'Office. J'ai cru, un bref instant, que les 17 000 agents de l'O.R.T.F. étaient des modèles. Je me suis rapidement ravisé et je vous laisse le soin de conclure.

Je ne prétends d'ailleurs pas que les sanctions doivent pleuvoir et que les mauvais éléments sont légion. Permettez-moi simplement de penser qu'au prix où certains sont payés nous sommes en droit d'attendre d'eux beaucoup plus et beaucoup mieux. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Ces quelques exemples démontrent assez le manque de direction et de coopération à tous les niveaux, l'impossibilité dans laquelle se trouve le directeur de chaîne d'user de toute autorité à l'égard du chef de production qui doit s'incliner devant le réalisateur, lequel n'a que trop tendance à se sentir brimé au nom, bien souvent, de prétendues contingences artistiques. Si une affaire commerciale quelconque était exploitée de la sorte, elle aurait tôt fait de déposer son bilan.

André-Georges Voisin. C'est sûr !

M. Georges Donnez. A la vérité, on a conservé à l'Office ce qu'il y avait de plus mauvais dans la fonction publique en oubliant ce qui en fait la grandeur : on a conservé les privilèges du spectacle et de l'information sans en admettre les servitudes.

Et nous en sommes arrivés à une masse d'inertie qui ne peut plus satisfaire quiconque, personnel y compris. Un syndicaliste me disait hier : « Je suis dans cette maison depuis vingt ans. J'ai l'impression d'avoir été un cobaye permanent. »

Il nous appartient de faire cesser cette insécurité chronique, mais la réforme projetée ne deviendra crédible qu'avec le concours plein et entier des personnels des sociétés en voie de création, étant bien entendu que, si nous nous devons de défendre les intérêts légitimes du personnel, il ne saurait être question de tolérer les abus, voire les excès, d'un corporatisme qui n'a rien à voir avec le véritable syndicalisme. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Cette réforme, souhaitée par tous, passe par un préliminaire : faut-il ou non maintenir le monopole de l'Office ?

Sur ce point, se multiplient les contradictions et il est assez curieux de constater qu'aujourd'hui les plus bouillants défenseurs du monopole intégral sont les mêmes qui le combattaient vigoureusement il n'y a pas si longtemps. Et je comprenais fort bien alors cette opposition : la centralisation monopoliste va rarement de pair avec une objectivité et un libéralisme pourtant indispensables.

Il m'apparaît d'ailleurs que ceux-là mêmes qui défendent aujourd'hui le monopole confondent sciemment ou involontairement service public et monopole d'Etat. La radio et la télévision doivent rester un service public ; elles ne doivent pas forcément être livrées à un monopole, lequel, par sa nature propre, ne peut qu'engendrer des privilèges qui entraînent eux-mêmes la satisfaction d'intérêts personnels, voire — pour employer une image populaire — des « fromages » où se complaisent certains. Car il peut y avoir des services publics qui ne soient pas des monopoles et, à l'inverse, des monopoles — ne serait-ce que la S. E. I. T. A. — qui n'ont rien à voir avec un service public.

En l'occurrence, le monopole de l'Etat, qui ne devrait porter juridiquement que sur la diffusion, concerne en fait la diffusion proprement dite, les programmes et la production.

Le projet de loi qui nous est soumis rétablit, en pratique, cette séparation, puisque l'exercice du monopole sera confié à un établissement public de diffusion, tandis que la programmation sera du ressort soit de sociétés nationales, soit de sociétés de droit privé dans lesquelles l'Etat et certaines collectivités de droit public seront très largement majoritaires. Une telle proposition a-t-elle pour objet de livrer la radio et la télévision à de sombres intérêts privés ?

Remarquons, tout d'abord, qu'en l'état actuel des choses la production n'est déjà plus un monopole d'Etat, puisque l'O. R. T. F. a toujours acheté à des sociétés privées ou à des télévisions étrangères certaines de leurs fabrications. Par ailleurs, la diffusion par satellites ou par câbles sera bientôt effective et fera disparaître, en fait, le monopole de diffusion de l'émetteur hertzien.

Remarquons encore que, de toute manière, le monopole d'Etat ne garantit pas en lui-même la satisfaction des usagers. L'indigence chronique du réseau téléphonique français démontre surabondamment que les utilisateurs n'ont aucun recours en cas de déficience du monopole.

Cela étant posé, j'ai étudié la législation étrangère en la matière et, s'il n'est pas dans mes intentions de vous donner un cours de droit comparé, il m'a paru utile de tirer profit des systèmes ayant fait leurs preuves dans des pays voisins.

En Belgique, trois établissements publics sont chargés de l'émission et des services financiers. Chaque conseil d'administration est assisté par un directeur général et deux directeurs de programme nommés, soit par le roi, soit par le gouvernement. L'autonomie des deux instituts d'émission est totale vis-à-vis du gouvernement.

En République fédérale allemande, l'A. R. D. — première chaîne de télévision — est constituée sous la forme d'une société de droit privé englobant des institutions de droit public, tandis que la Z. D. F. — deuxième chaîne de télévision — est une institution fédérale de droit public jouissant de l'autonomie interne à travers son conseil d'administration.

En Suède, un système monopolistique existe pour la diffusion et la production, mais la liberté la plus totale est laissée à la programmation.

En Grande-Bretagne, où à juste titre sont loués les vertus d'information objective de la B. B. C., la charte royale et les lois de 1964 et 1972 précisent que la B. B. C. et l'I. B. A. sont des services publics ayant pour but d'informer, d'éduquer et de distraire.

La B. B. C. a un conseil d'administration assurant, en particulier, la gestion financière résultant de la perception de la redevance, de la subvention annuelle du trésor public et de bénéfices réalisés par la vente des publications, films, etc.

L'I. B. A., seconde chaîne de télévision, construit, possède, fait fonctionner ses émetteurs, choisit les sociétés productrices de programmes sur lesquelles elle exerce son contrôle portant sur les programmes et la publicité. Il s'agit là d'un système allant bien au-delà de celui qui nous est proposé aujourd'hui et qui est, de toute manière, à l'opposé du monopole d'Etat.

J'aurais pu vous donner d'autres exemples non monopolistiques. J'ai préféré ne citer que ceux de pays voisins et amis, peut-être parce que leurs gouvernements sont à direction ou à participation socialiste.

A en croire certains, nous aurions à choisir entre un monopole d'Etat et la privatisation totale. Je considère que ces deux systèmes sont passés de mode et, à moins d'être de mauvaise foi, le projet gouvernemental n'a nullement pour but de livrer l'une ou l'autre de nos chaînes à de sombres intérêts particuliers.

D'autres considèrent qu'entre le monopole pouvant aller jusqu'à l'asservissement politique et la privatisation totale engendrant une véritable prostitution commerciale, il n'y a rien. C'est là une profonde erreur : le choix réel se trouve entre ces deux solutions extrêmes et dépassées.

Nous pouvons d'ailleurs considérer que déjà fonctionne en France un système radiophonique qui, pour n'être pas parfait, a au moins le mérite d'avoir su créer la concurrence, donc l'émulation.

Les postes périphériques, que ce soit Europe n° 1 ou Radiotélé Luxembourg, sont journalièrement la démonstration de leur objectivité en matière d'information et de leur saine gestion financière.

La Sofirad, organisme d'Etat à 99,9 p. 100, gère, sous une forme privée, Radio Monte-Carlo à 83 p. 100, Sud-Radio à 99 p. 100 et même Europe n° 1 à 35 p. 100. La démonstration est donc faite que l'Etat peut imposer, de par sa présence, un contrôle qui n'engendre pas la lourdeur, l'inefficacité, la bureaucratie, voire l'incompétence que nous rencontrons à l'O.R.T.F. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

A la lumière de ces divers enseignements, nous pouvons dès lors dégager une politique de réformes.

Il est indispensable, tout d'abord, de décentraliser. La centralisation excessive prévue par le statut de 1964 ne pouvait qu'engendrer une administration pléthorique, omnipotente et irresponsable. A l'inverse de ce que nous connaissons jusqu'à présent, il faut mettre l'administration à la disposition de la programmation.

Il est absolument ahurissant de constater que, par rapport au budget de l'Office, la part du budget du service des achats et commandes de programmation n'a atteint que 16,9 p. 100 en 1972 et 17,3 p. 100 en 1973. Que je sache, le but essentiel de la télévision est de diffuser des programmes et, de surcroît, de bons programmes.

Il est indispensable, ensuite, d'établir entre nos trois chaînes de télévision une véritable concurrence, non pas une concurrence sauvage à base publicitaire, mais l'approche d'une stimulation, d'une émulation vraies, qui ne peuvent être que bénéfiques pour tous.

Cela ne signifie pas qu'il faut tout laisser faire. La notion de service public doit réaffirmer, à chaque instant, les buts essentiels d'une télévision libre : informer, éduquer, distraire. Le livre, la presse, le cinéma vivent en régime concurrentiel. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la télévision ?

Il est indispensable, encore, de revenir à une notion saine des responsabilités : à tous les niveaux. La notion même de service public, alimenté par des fonds publics, exige un changement radical des mœurs actuelles où l'irresponsabilité règne en maître. Cette notion de responsabilité est d'ailleurs le corollaire de l'indépendance : indépendance envers le Gouvernement, les partis, les syndicats, les intérêts catégoriels et autres privilèges personnels. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Il est indispensable, enfin, de recréer l'enthousiasme au sein des personnels, au lieu et place de la défiance, de la morosité et de l'inquiétude que nous constatons actuellement. Il faut revenir à une notion plus humaine en faisant éclater, selon la formule de M. Diligent, un monstre où règnent la tricherie, le mensonge et le copinage.

Cet enthousiasme du personnel ne pourra renaître que si les craintes de licenciements massifs, de mutations douloureuses, sont levées dans les plus brefs délais. Il faut, dans l'immédiat, donner l'assurance que cette réforme profonde s'inscrit dans un cadre de caractère administratif et ne peut léser les intérêts légitimes du personnel.

Les cinq cents fonctionnaires hors statut, les mille deux cents personnes du centre des redevances, les membres des orchestres — qui, soit dit en passant, ont plus d'audience en une soirée qu'ils n'en auraient en une année à l'opéra — les mille salariés

mensuels employés hors statut, les quatre cent cinquante personnes employées par le comité d'entreprise, les six cents « cachetiers » et autres pigistes doivent être rassurés sur leur sort, tout comme doivent l'être les journalistes, en particulier ceux — ils sont cent quatre vingt seize exactement — chargés des émissions vers l'étranger qui, ne pouvant se faire réembourser ailleurs, ne doivent pas devenir les harkis du journalisme.

Le texte gouvernemental répond à ces préoccupations, mais il ne deviendra vraiment efficace que si les hommes chargés de l'appliquer s'imprègnent de l'esprit qui nous anime. La réforme passe essentiellement par le choix d'hommes qui sauront allier la compétence technique au dévouement à la chose publique.

Si la régie Renault est ce qu'elle est, c'est-à-dire l'une des premières industries européennes, ce n'est pas par hasard. Ses dirigeants, ses cadres, ses ouvriers ont toujours su allier cette compétence technique au dévouement à la chose parapublique.

Pourquoi, demain, n'en serait-il pas de même des sociétés de radio et de télévision en voie de création ? Les hommes qui seront chargés de ce service public doivent savoir qu'ils peuvent compter sur notre aide et notre confiance, mais ils doivent connaître aussi notre exigence de faire de notre radiodiffusion et de notre télévision nationales un instrument de liberté, de culture et de loisirs au service de tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Mesdames, messieurs, comme après mai 1968 où cent-deux journalistes avaient été licenciés, après mai 1974 l'O.R.T.F. fait les frais de la vindicte du pouvoir — j'emploie ce mot à dessein bien que le Gouvernement ait souhaité dépassionner le débat.

En réalité les rapports entre le pouvoir et l'O.R.T.F. sont des rapports passionnels. Je pourrais même dire qu'ils relèvent de la psychanalyse.

M. Pierre Lepage. Ah !

M. Jean-Pierre Chevènement. J'y reviendrai.

En 1974, comme en 1972, la procédure d'urgence est appliquée. Gageons qu'en 1976 le problème sera plus urgent encore. C'est que l'O.R.T.F. est au cœur de la démocratie et au cœur de la culture de notre temps.

D'abord l'O.R.T.F. constitue dans notre pays — on peut le regretter — un enjeu politique pour le pouvoir. C'est le centre nerveux de la société. Comme le disait Jean d'Arcy, qui contrôle la communication contrôle la société.

L'affaire est grave, car elle est la première manifestation d'une volonté politique. Elle est véritablement le coup d'envoi de votre règne, messieurs du Gouvernement, et le coup d'envoi de l'ère nouvelle.

On ne peut en dire autant de l'abaissement à dix-huit ans de l'âge de la majorité, qui vous était imposé par vos promesses et par la pression de la gauche. (*Murmures sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*) On ne peut en dire autant du plan de refroidissement de l'économie qui, à bien des égards, vous était imposé par les circonstances. Pour vous, la réforme de l'O.R.T.F. c'est la prise du pouvoir !

La présente affaire va plus loin encore que l'O.R.T.F. elle-même ; elle constitue une brèche dans le service public et elle est significative de la nouvelle politique.

L'O.R.T.F. est aussi un élément essentiel de la culture de notre temps, ne serait-ce que parce que son budget est quatre fois supérieur à celui du secrétariat d'Etat à la culture, ne serait-ce que parce qu'il fournit la matière d'une tranche de vie quotidienne de trois à quatre heures par jour pour la majorité des Français. Quel formidable pouvoir que celui de la télévision et quelle tentation pour le Gouvernement ! Quelle lacune aussi dans notre droit par rapport au pouvoir judiciaire,

par exemple, dont on essaie depuis deux siècles d'assurer l'indépendance ! Or le moins qu'on puisse dire est que le projet de loi ne va pas dans le sens de la création d'un quatrième pouvoir indépendant.

Une chose est sûre : l'affaire ne sera pas réglée par un « coup d'été », car elle ne fait que commencer. Il y a un an, c'était Lip. Mais quand l'hiver fut venu, ce fut « l'affaire Lip ». Décidément, le pouvoir est un peu comme la cigale de la fable. Pendant l'été, il croit pouvoir chanter et danser impunément. Eh bien, qu'il compte sur nous et sur les travailleurs pour lui demander raison quand l'hiver sera venu.

Du projet de loi qui nous est soumis je dirai qu'il apparaît non seulement bâclé, comme le déclarait hier M. Georges Fillioud, mais encore incohérent, si l'on en juge par sa partie visible, et dangereux, si l'on considère la face cachée de l'iceberg. Il est clair, en effet, qu'il représente une menace pour les téléspectateurs, pour les travailleurs de l'O. R. T. F. et pour les citoyens. Il faut donc s'orienter dans une autre direction et, tôt ou tard, nous y viendrons.

Tel qu'il nous est présenté ce projet apparaît incohérent. D'abord, il repose sur un diagnostic faux appuyé sur une campagne de médisances. Le problème financier doit être ramené à ses justes proportions. L'année 1973 est la première année déficitaire. L'Office n'a pas cessé d'être bénéficiaire depuis sa création. Son déficit réel est limité à neuf jours de fonctionnement et les causes externes en sont déterminantes :

Le montant de la redevance — M. Marceau Long le sait — n'a pas suivi l'évolution des prix. La hausse des prix en 1973, qui devait être de 3,5 p. 100 selon les prévisions, a atteint 8,5 p. 100 sans que joue la clause de sauvegarde pourtant inscrite dans le contrat de programme. Le ministre de l'économie et des finances de l'époque est donc le principal responsable du déficit de l'O. R. T. F.

J'ajoute que l'O. R. T. F. se voit imposer nombre de charges financières correspondant à des obligations de service public qui ne font l'objet d'aucune compensation des finances publiques et qui concernent les campagnes électorales, les émissions destinées aux départements et aux territoires d'outre-mer, et les multiples exonérations de redevance. C'est ainsi qu'actuellement 5 p. 100 des téléspectateurs sont exonérés du paiement de la redevance, ce qui représente trois fois le déficit, et cela — j'appelle l'attention de l'Assemblée sur ce point — malgré l'article 10 de l'ordonnance de 1959 qui dispose très exactement le contraire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

En fait, comme en 1972, le problème financier sert de prétexte à une opération politique !

J'en viens au problème administratif, celui de la gestion de l'office. C'est davantage le problème du pouvoir que celui du personnel.

De qui a dépendu la nomination de vingt directeurs depuis que la radio-télévision existe dans ce pays, sinon du pouvoir ? Vingt directeurs dont l'espérance de vie a été de un an et quatre mois — et M. Marceau Long respectera cette norme si le projet de loi est adopté !

De qui a dépendu, comme l'a fort bien rappelé M. André Astoux, le choix des 819 lignes, sinon du pouvoir ?

De qui a dépendu le choix du procédé Secam ?

De qui a dépendu la mise en route prématurée de la troisième chaîne ?

De qui a dépendu l'introduction hâtive d'une comptabilité analytique sophistiquée qui ne convient pas au service public ou qui convient mal à une entreprise de création, sinon du pouvoir ?

De qui a dépendu cette cascade de réorganisations successives qui empêche l'Office de trouver son équilibre, sinon du pouvoir ?

D'où vient l'intrusion politique permanente d'abord au niveau des programmes, ce dont témoigne encore la création récente de la délégation générale à l'information, et ensuite au niveau des hommes où elle se manifeste par des recrutements successifs et par la neutralisation de tous ceux dont on estime devoir se méfier, c'est-à-dire de ceux que le nouveau pouvoir trouve

en place ? Comme le rappelait encore hier M. Chinaud, il en faut d'autres. M. Chinaud réclame un souffle nouveau. Il veut, dit-il, une télévision « ouverte aux hommes », autrement dit ouverte aux siens. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

En vérité, la lourdeur de l'Office n'est pas le fait des personnels. L'O. R. T. F. compte à son actif des réussites techniques remarquables et que l'étranger nous envie. Il importe de le proclamer ici, au Parlement. Quelques chiffres en témoignent : l'O. R. T. F. assure des dizaines de milliers d'heures d'émissions avec un effectif de quinze mille personnes, alors que, pour des promesses comparables, celui de la B. B. C. est de vingt-trois mille personnes et celui de la télévision allemande de vingt-cinq mille !

M. Chinaud a qualifié hier les syndicats de « corporatistes ». Mais les syndicats font leur travail et ils sont à juste titre attachés à la sécurité de l'emploi. On ne saurait faire endosser au personnel la responsabilité de ce qui se passe à l'O. R. T. F.

En conclusion, je dirai qu'il s'agit d'un diagnostic superficiel qui relève plus d'une campagne d'intoxication que d'une étude objective. A partir d'un tel diagnostic, il était naturel que le Gouvernement prescrive une médecine de Molière. Le remède qu'il propose consiste, en effet, à couper le malade en morceaux. Tout se passe comme si, le malade étant atteint d'une fluxion de poitrine, on décidait de lui couper les deux jambes, puis les deux bras et enfin la tête. Surtout la tête, car c'est la partie la plus dangereuse. Cela fait six morceaux.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous essayons de comprendre votre philosophie, celle que vous avez exprimée devant la commission des finances et qui repose, selon vous, sur la concurrence, l'autonomie, la responsabilité. Vous voulez, dites-vous, éviter les « remontées ». Mais une telle philosophie subordonne tout à l'optique de la gestion et le point décisif de votre projet repose moins, en fait, sur le fractionnement de l'Office, qui n'est qu'un moyen, que sur l'abolition de toute autre régulation que celle de la concurrence entre les chaînes, c'est-à-dire du marché de la publicité.

En ce qui concerne la répartition de la redevance, vous rêvez de la rendre automatique selon des critères que vous voudriez objectifs et qui, à défaut de l'être, devront être consacrés par l'autorité d'une haute juridiction, la Cour des comptes. Quelle mystification ! En réalité, dans un rêve philosophique qui traduit la nostalgie d'un libéralisme désuet, vous imaginez des règles du jeu qui vous permettraient, comme Royer-Collard ou Guizot, d'invoquer la fatalité, de jouer les Ponce-Pilate, de dégager vos responsabilités, d'imputer à une mauvaise gestion les effets de votre politique. Vous voulez fixer de nouvelles règles, mais des règles biaisées, des règles faites pour dépolitisier en apparence les problèmes. Car, si vous êtes peut-être des libéraux en économie, vous n'êtes pas des libéraux en politique.

Sans doute répondrez-vous que les cahiers des charges fixeront les missions de services publics. Mais il s'agit d'un simple gadget, d'une digue de papier qui n'arrêtera pas la logique du profit.

Prenons l'exemple du contrat de programme entre les pouvoirs publics et l'O. R. T. F. : contrat qui n'a pas été respecté.

Prenons l'exemple de l'I. T. V. en Grande-Bretagne, de la dégradation de la qualité des émissions qui s'est ensuivie et de l'alignement de la B. B. C. sur le niveau de l'I. T. V. comme en témoigne le rapport Pilkington.

En réalité, ces cahiers des charges ne constituent qu'une façade hypocrite. On peut se demander ce qu'ils spécifieront et quelles contraintes ils exerceront lorsqu'on sait la variété, et même l'impossibilité de ce genre d'exercice, et que le Gouvernement se garde d'indiquer qui sera chargé de les faire respecter.

En réalité, les cahiers des charges resteront à l'état de vœux pieux, d'orientations vagues, d'alibi. Ce n'est pas prendre grand risque que de le prédire.

Ainsi, vous aboutirez à des résultats contraires à ceux que vous prétendez rechercher.

Sur le plan administratif d'abord, des études plus sérieuses que celles qui sont menées par vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, nous indiquent que, sur les 1 067 centres de coût

existant dans le cadre de la comptabilité analytique, 4 seulement pourraient disparaître. Je mets à part les 63 centres de coûts correspondant à la redevance, qui seront mis à la charge du ministère de l'économie et des finances mais qui n'existeront pas moins sur les finances publiques.

Inversement, 135 centres de coût seront scindés, multipliés. Que penser de cette fragmentation ? Il s'agit d'une démarche incompréhensible du point de vue de la bonne gestion que vous prétendez instaurer. Ou alors, il faut aussi scinder la S.N.C.F., en revenant aux anciens réseaux, reconstituer le vieux « Paris—Lyon—Méditerranée » ! Pourtant, que je sache, la concurrence entre les banques nationalisées, par exemple, ne donne pas toujours d'excellents résultats !

Et pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Pourquoi ne pas « casser » les P. T. T. et créer une entreprise de la poste et une entreprise des télécommunications ?

M. François Abadie. On l'envisage !

M. Jean-Pierre Chevènement. Le Gouvernement l'envisage effectivement. Pourquoi ne pas « casser » l'E. R. A. P. et constituer un établissement pour le raffinage, un établissement pour les oléoducs, un autre pour la distribution, une compagnie maritime ?

Suis-je tellement loin de la pensée du gouvernement de M. Chirac ? M. Chirac dit plaisamment qu'il faut fixer des zones de responsabilités et c'est bien dans la voie du démantèlement du secteur public que vous vous orientez. La réforme de la radiodiffusion-télévision a une importance capitale mais elle va plus loin encore que l'O. R. T. F. Elle est une menace pour le secteur public tout entier. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

Vous aboutirez aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, à des résultats contraires à ceux que vous recherchez sur le plan financier, car vous ne ferez pas d'économies. Vous aboutirez à la gaucherie. On risque de regretter le temps où les dépassements de crédits n'excédaient pas 5 p. 100 du budget total. Qu'est-ce à côté de « Concorde », de La Villette, de la C. I. I. ? Pour les responsables de ces projets, on pourrait judicieusement organiser des stages de formation à la gestion à l'O. R. T. F.

Le gonflement des coûts globaux résultera naturellement de sept facteurs que j'ai recensés : de la multiplication des services ; des marges de précaution qui seront prises par les fournisseurs, les sociétés de production bénéficiant d'une rente de situation ; du sous-emploi du potentiel de production qui résultera lui-même de la multiplication des achats de programmes à l'étranger : des sorties de devises à l'heure où il paraît qu'il faut rétablir l'équilibre de notre balance commerciale ; des frais importants de licenciement et des mises à la retraite anticipées ; enfin des liquidations de patrimoine auxquelles votre politique ne manquera pas de conduire.

Vous allez creuser un nouveau gouffre, prétexte, bien sûr, à de nouvelles liquidations selon un processus familier qui vous conduit inmanquablement à confier les parties rentables du secteur public au secteur privé.

C'est donc un projet incohérent, un projet insensé qui nous est soumis.

Après la partie émergée que je viens de décrire, voyons la partie cachée, la plus importante.

Son examen révèle un projet dangereux dans son fond et dans ses conséquences car votre politique est en fait aujourd'hui d'extirper les éléments de service public dans l'O. R. T. F., comme demain dans d'autres secteurs de la société française.

M. Chirac, qui a l'avantage d'être moins hypocrite que d'autres...

M. Roger Chinaud. Merci !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... ne cache pas ses opinions : il est pour la privatisation de la télévision et contre les syndicats.

M. Roger Chinaud. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. La finalité réelle de votre politique, c'est effectivement le démantèlement du service public.

C'est la porte ouverte aux intérêts privés avec, comme conséquences, la dégradation de la qualité pour les téléspectateurs, l'insécurité de l'emploi pour les travailleurs, une atteinte irréversible aux libertés fondamentales pour les citoyens.

Votre politique, c'est l'anti-service public, l'anti-programme commun systématique.

M. Robert Wagner. C'est heureux.

M. Jean-Pierre Chevènement. J'ai dit « systématique ».

Je conçois qu'il y ait des divergences d'opinions, mais vous semblez considérer que le programme commun est mauvais de bout en bout. Pour ma part, je crois qu'il est bon de bout en bout. Quant à vous, vous devriez faire preuve d'un peu plus de discernement. Et vous pourriez d'abord le lire ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. Robert Wagner. Vous êtes contre la décentralisation.

M. Jean-Pierre Chevènement. Démantèlement du service public : au cœur du projet, il y a un roc, la volonté ferme, inébranlable de détruire tout élément d'unité dans l'organisation de la radio-diffusion-télévision française.

Vous allez beaucoup plus loin dans ce sens que le rapport Paye lui-même, lequel prévoyait une société holding centrale et par ailleurs non pas trois mais deux sociétés de programme.

En charcutant l'O. R. T. F., vous allez en sens inverse de ce qui se passe partout ailleurs en Europe et en Amérique.

Vous êtes animés par une véritable rage de détruire. Vous ne reculez pas devant la braderie des participations financières, élément d'une politique cohérente et pas davantage devant la braderie d'un patrimoine immobilier, d'un potentiel commun riche et diversifié sur le plan de la recherche, de la création et de la formation professionnelle, qui nous est envié par l'étranger.

Faute d'un élément unitaire que nous cherchons en vain dans votre projet, nous allons à la catastrophe, à l'incohérence et à la dispersion.

En vérité, ce projet n'est qu'un aspect particulier d'une politique plus générale. Certes, il y a l'antipathie du pouvoir pour l'O. R. T. F., laquelle relève, comme je l'ai déjà dit, de la psychanalyse. M. Malaud, membre du parti des républicains indépendants, ne parlait-il pas du « soviet des dingues », de la « cohorte des Cassandre gauchistes » ? Et M. Chirac, qui appartient au même parti, partage cet état d'esprit, lui qui évoquait hier « la grise mine du nihilisme systématique ».

Nous avons eu un avant-goût de votre politique concernant le secteur public avec la privatisation du financement des P. T. T., des autoroutes, des filiales du Commissariat à l'énergie atomique. Demain, cette politique se poursuivra, s'il n'y est pas mis un coup d'arrêt, dans les P. T. T., à l'E. R. A. P., à la S. N. C. F., dans les compagnies de navigation, etc.

Cette réforme n'est qu'une étape. Elle n'est pas, comme l'a dit M. Chirac, une dernière chance donnée au secteur public, mais un piège dans lequel on veut le faire tomber pour en finir avec lui.

C'est notamment le cas de la société lourde de production des Buttes-Chaumont dont votre projet a voulu éviter que la situation financière puisse être examinée par le Parlement. Je vous renvoie au texte : le Parlement se penchera sur le sort de toutes les sociétés nationales qui seront créées, sauf sur celui de la société de production.

Démantèlement du secteur public, et par conséquent, porte ouverte à la privatisation, d'abord au niveau de la production, par la généralisation des achats de programmes, par l'appel aux sociétés privées françaises, mais beaucoup plus encore aux productions étrangères, à moins que des quotas ne soient fixés et c'est l'objet d'un de nos amendements.

Votre projet ouvre la porte aux capitaux privés par l'intermédiaire des sociétés d'économie mixte dont la participation à la société de production est prévue, malgré l'exposé des motifs qui dispose que l'Etat sera actionnaire à 100 p. 100 des sociétés nationales. De deux choses l'une : ou bien la société de production est une société nationale et il faut le dire, ou bien elle est une société privée ou va vers la société privée, et il faut le dire aussi. Le Parlement a le droit d'être informé.

La privatisation existe aussi au niveau de la programmation. « L'abandon au commerce des images et des sons » — ainsi s'exprimait le rapporteur du projet de loi de 1972, M. Edgar Faure — est le destin normal de ces sociétés de programme, du fait de l'accroissement de la pression des publicitaires, du fait qu'elles seront soumises à concurrence et qu'elles rechercheront naturellement la plus forte écoute comme condition de leur survie, à moins que la publicité ne soit limitée. Parmi les très nombreux amendements adoptés par la commission des finances, un amendement déposé par M. Le Tac, va dans ce sens, et M. Chirac a paru sensible hier à cet argument.

J'ajoute que la loi de 1972 a limité la publicité. Le projet de loi de 1974 soustrait cette limitation au domaine législatif. Elle serait désormais du ressort des cahiers des charges.

Sur tous ces points, il faut des votes clairs et sans hypocrisie. Il n'est guère tolérable qu'invoquant sans cesse le libéralisme par un abus de langage constant, le Gouvernement conduise scientifiquement, à travers l'organisation des déficits au niveau des sociétés de programme et de production, à la dilapidation du patrimoine de création public et à la privatisation des chaînes.

Cette politique, nous ne vous laisserons pas la faire, car ses conséquences sont néfastes pour les téléspectateurs, pour les travailleurs de l'Office, pour les citoyens et pour la démocratie française.

Les téléspectateurs feront les frais de cette opération punitive. La dégradation de la qualité des programmes résultera inévitablement du tronçonnement et ce pour quatre raisons essentielles.

D'abord, le désordre et les problèmes inextricables que vous allez créer dans les prochains mois. En commission des finances, M. Marette a recensé 104 problèmes insolubles; M. Le Tac, plus modeste, 50!

Ensuite, la liquidation du potentiel national de création. Sait-on que la télévision réalise 160 films par an, autant que le cinéma français tout entier? Si les dispositions que vous prévoyez sont adoptées par le Parlement, elles sonneront la fin d'une certaine mission culturelle de la télévision.

Par ailleurs, avec le recours accru aux productions étrangères et aux films bon marché, nous allons passer de la télévision de création à la télévision de grande série. Je ne citerai que l'exemple bien connu de nos concitoyens lorrains de Télé-Luxembourg qui diffuse quatre cents films par an constamment interrompus par des messages publicitaires. Ce n'est pas ce que demandent les téléspectateurs!

Enfin, la concurrence des chaînes provoquera la course à la médiocrité.

Voilà les raisons pour lesquelles nous nous battons, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous combattons pour une certaine qualité des programmes, pour une certaine qualité de la vie dont M. Jarrot ferait mieux de se préoccuper en ne limitant pas son activité à l'organisation des concours de villages fleuris (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes*) même s'il s'agit là d'initiatives excellentes qui contribuent sans nul doute à la floraison de la rose dans notre pays! (*Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Bref, la télévision de l'ère nouvelle sera la télévision américaine. M. Rossi, qui sent où le bât blesse, s'en défendait dans *Le Monde* de lundi avec quelque naïveté.

Car en tous domaines, par votre politique étrangère, monétaire et militaire, vous conduisez la France en louchant vers l'Amérique. Mais l'Amérique que vous nous proposez est celle que vous voyez dans votre rétroviseur, celle des années 60. Bien loin d'être les hommes de l'avenir, comme le suggérait hier M. Chirac, parce que vous n'avez d'yeux que pour les U. S. A. — pierre brevet de modernisme — vous êtes en réalité des hommes du passé parce qu'aujourd'hui les Américains eux-mêmes critiquent le type de société dans laquelle il leur est donné de vivre.

Au moins, un gouvernement intelligent — vous vous flattez de l'être — pourrait mettre à profit le retard du capitalisme français sur le capitalisme américain pour éviter les erreurs commises outre-Atlantique. Depuis dix ans, Galbraith déplore la carence de l'initiative publique dans tout ce qui fait une société, une civilisation. Or la télévision est au cœur de la civilisation moderne!

Menace pour les téléspectateurs, menace aussi pour les travailleurs de l'O. R. T. F.

Rarement on a organisé avec autant de cynisme l'insécurité de l'emploi pour des milliers d'hommes et de femmes. Pour la première fois depuis la grande déflation de 1932 et les mesures Tardieu-Laval, des milliers d'agents publics risquent d'être jetés sur le pavé.

Vous nous enlèverez difficilement de l'esprit qu'un de vos buts, en cassant l'O. R. T. F., est de casser les syndicats, de briser une certaine conscience professionnelle, de ruiner les conceptions de service public.

Vous organisez le dégageant automatique de milliers d'agents du service public. A cet effet, vous avez prévu quatre procédures. S'agissant du personnel de la redevance — 1 100 personnes — vous le renvoyez à l'administration des finances, sans aucune garantie. En ce qui concerne les fonctionnaires de l'Etat et les mises à la retraite d'office, les mesures de dégageant toucheront 2 600 personnes.

Les mises à la retraite d'office se feront dans des conditions particulièrement scandaleuses puisqu'elles pourront aboutir à des amputations de salaire allant jusqu'à 65 p. 100. N'y a-t-il pas là une atteinte intolérable au droit au travail?

L'ère nouvelle, monsieur le secrétaire d'Etat, serait-ce la politique du cocotier? Certes, ni M. Giscard d'Estaing ni M. Chirac n'ont encore cinquante-cinq ans. Mais quelle dureté dans ce que M. Chirac appelait hier « la fixation d'un ordre logique de dégageant »! Il en était si conscient qu'il ajoutait qu'il faudrait trouver « un dispositif plus souple ».

Eh bien, ce dispositif existe; il a été prévu par la commission des finances: c'est le congé spécial sur demande.

Le fait que le projet prévoit d'autres mécanismes de dégageant collectif signifie que les suppressions d'emploi dépasseront largement ce chiffre de 2 600, si on y comprend les personnels de la redevance, et de 1 500 si on ne les y comprend pas.

La répartition des agents dans les sociétés nationales sera effectuée, nous dit-on, « compte tenu des besoins » qui seront appréciés par M. Marceau Long, assisté d'une commission administrative.

En fait, les incitations au départ sont dès maintenant multipliées. J'en ai recensé six.

D'abord, il n'y a pas de garantie des avantages acquis au niveau de la carrière et de la retraite; les agents devront accepter leur affectation sans connaître leur futur contrat; aucune référence n'est faite dans les reclassements prévus aux priorités du statut actuel ni à l'ancienneté, ni à la compétence, ni à la situation familiale — c'est la porte ouverte à l'arbitraire; si le reclassement doit avoir lieu au 1^{er} janvier 1975, le préavis devra être donné le 1^{er} octobre, c'est-à-dire dans moins de trois mois — ce n'est pas très sérieux; les reclassements prévus à l'extérieur de la radio et de la télévision sont aléatoires et dépourvus de garanties; enfin les indemnités de licenciement qui seront versées le 1^{er} juillet 1975 seront — comble d'iniquité! — amputées de six mois de traitement pour les agents qui ne se satisferont pas d'être mis sur une voie de garage et qui ne seront pas reclassés au 1^{er} janvier. En d'autres termes, ceux qui recevront leur préavis de licenciement dans deux mois auront intérêt à quitter le navire au plus vite s'ils ne veulent pas périr noyés avec lui.

Voilà l'exemple d'une politique inhumaine! On s'est révolté pour moins que cela. Le Gouvernement prendrait un grave risque en se persuadant qu'on peut traiter les personnels de l'O. R. T. F. comme des valets.

Menaces pour les téléspectateurs, menaces pour les travailleurs de l'Office, menaces enfin pour les citoyens.

Le fait de confiner la troisième chaîne au domaine de la libre parole est bien significatif. La première et la deuxième chaînes seront ainsi plus que jamais la « voix de la France » — l'expression n'est pas de moi.

Vous voulez en réalité une télévision « à la botte » et vous en avez réuni les moyens.

D'abord il n'y a pas — et c'est un choix politique délibéré — d'élément fédérateur. Si le Parlement voulait introduire cet élément de cohérence, le Gouvernement y verrait un *casus belli*. Mais certains députés U. D. R., qui regrettent, je crois, l'absence de cet élément d'unité reculent devant le risque: la dissuasion et l'équilibre de la terreur se font également sentir au sein du Parlement!

Et pourtant le rapport Paye était éloquent. Permettez-moi, mesdames, messieurs, de vous en lire un extrait :

« Il est évident que si un certain pluralisme juridique est souhaitable, la constitution de sociétés entièrement indépendantes les unes des autres aurait de multiples inconvénients.

« Des activités dont la naissance et le développement ont été assurés jusqu'à maintenant au sein d'un organisme fortement centralisé ne pourraient pas brusquement se dissocier sans qu'il en résulte des perturbations graves qui pourraient mettre en péril la continuité du service. Quelle que soit la formule retenue, des liaisons constantes resteront nécessaires entre les services qui seraient désormais divisés, après avoir vécu longtemps en étroite symbiose.

« Les personnels de l'Office qui ont actuellement vocation à occuper des emplois variés d'un organisme unitaire s'inquièteraient sans doute s'ils étaient cantonnés dans une seule branche de ce vaste ensemble : les possibilités de passage d'une société à une autre sont exceptionnelles lorsque celles-ci sont totalement distinctes ; elles ne pourraient être normales qu'entre sociétés organiquement liées entre elles.

« Même pour la mise en service de la troisième chaîne de télévision l'isolement serait néfaste. La personnalisation juridique de la chaîne régionale ne doit pas faire obstacle à ce qu'elle ait éventuellement recours aux moyens que l'O. R. T. F. peut lui fournir : certains de ses agents, ses émetteurs, ses studios et surtout ses installations régionales. Symétriquement, on a vu que l'Office ne pourrait pas se priver totalement de ses moyens de province. Une séparation complète entre la troisième chaîne et l'O. R. T. F. obligerait à affecter ces moyens en totalité à l'une ou à l'autre, à moins de se résoudre à de coûteux doubles emplois. Des formules de coopération pourraient au contraire être mises au point si les sociétés appartenaient à un même ensemble.

« Enfin l'existence d'organismes concurrents exigera de nombreux arbitrages. On ne peut raisonnablement espérer que des conférences, même périodiques, des dirigeants de sociétés indépendantes — cela peut concerner M. Robert-André Vivien, partisan d'une conférence des présidents — parviendraient à éviter la nécessité de fréquents arbitrages : répartition de la redevance et des autres ressources, coordination des programmes, politique du personnel... Si les sociétés n'étaient pas unies entre elles par un organisme de coordination, c'est l'Etat qui devrait plus d'une fois rendre les arbitrages nécessaires, c'est lui qui répartirait la redevance, réglerait les conflits... La rupture de tout lien entre les divers éléments de la radio-télévision aboutirait inévitablement à une intervention croissante de l'Etat dans son fonctionnement de tous les jours, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. »

En fait, le rapport Paye prononce la condamnation de votre projet par anticipation.

En bref, vous appliquez la maxime : « Diviser pour régner ». Vous créez six établissements isolés que vous placez, en quelque sorte, en liberté surveillée en utilisant le bâton — le cahier des charges — et la carotte : le partage de la redevance. Vous soutenez le monopole, mais un monopole au service de votre politique. Voilà un bon exemple de votre pseudo-libéralisme !

Dans une récente interview accordée au *Figaro*, M. Denis Baudouin déclarait : « L'Office restera maître de la diffusion et accordera des licences d'exploitation et de programmation à la télévision indépendante. » Certes, le maintien du monopole de la diffusion permettrait au pouvoir de conserver le privilège politique de la communication de masse, mais il ne gêne en rien la privatisation réelle de la production qui résultera inévitablement de la substitution de la loi du marché à l'arbitrage central.

Votre projet institue des conseils d'administration et des directeurs à la botte : qui nommera, en effet, les membres des conseils d'administration ? A côté des deux représentants de l'Etat siègeront quatre personnalités. L'une sera un parlementaire de la majorité, les trois autres seront nommées par l'Etat.

En ce qui concerne la nomination des directeurs, vous allez plus loin que le statut de 1964 qui prévoyait au moins l'élection du président par le conseil d'administration, seul le directeur général étant nommé par le conseil des ministres. Vous allez plus loin, aussi, que la loi de 1972 aux termes de laquelle le conseil des ministres nommait seulement le président directeur général de l'Office. Vous, vous nommez même les directeurs des chaînes !

Vous parlez beaucoup du statut de l'opposition. Voici l'occasion de montrer que vous entendez effectivement donner à l'opposition les moyens de s'exprimer.

Pour mener à bien une telle réforme de la télévision, il vous est nécessaire de mettre le Parlement hors circuit. On l'a déjà dit, et notamment mon ami Chambaz. Il s'agit d'une simple loicadre. L'essentiel relèvera donc du domaine réglementaire. Il en ira ainsi de la fixation des missions de service public, qui sont du ressort du cahier des charges, ou du partage des ressources, qui interviendra par décret ; il en sera de même de la limitation de la publicité qui cessera d'être l'affaire du Parlement, sauf, bien sûr, si l'amendement de la commission des finances est adopté par l'Assemblée. Quel formidable moyen de pression sur la presse écrite que cette libération de la publicité !

Messieurs les journalistes, vous n'avez qu'à bien vous tenir si vous ne voulez pas voir compromis sans cesse davantage l'équilibre financier de vos organes de presse, alors qu'on déplore — je me tourne là vers les députés de l'U. D. R. — la disparition de tant de quotidiens !

Il s'agit ainsi d'un projet incohérent tel qu'il se présente et dangereux tel qu'il est. Une autre politique est possible : la politique que propose la gauche, fondée sur des principes clairs.

Un grand service public de l'audiovisuel est nécessaire. Je n'aime pas le mot de monopole. Je préfère la notion de service public qui ne s'oppose pas à la floraison des modes d'expression, particulièrement nécessaire à une époque où l'éclatement de l'audiovisuel ouvre toutes les perspectives. Pour changer la vie, il faut changer la télévision.

Le service public ne s'oppose pas à la liberté mais à l'économie marchande, à l'économie de profit. Il a pour mission d'assurer les conditions d'une véritable liberté d'expression. Nous préférons à la liberté commerciale d'entreprendre, c'est-à-dire de gagner de l'argent avec la télévision, la liberté politique de s'exprimer, car la télévision peut servir la démocratie et la culture.

Une telle conception du service public implique trois corollaires.

D'abord, le maintien de l'unité du service qui permet une vision d'ensemble. Certes, à l'intérieur du service public, il y a place pour la concurrence ou, plus exactement, pour l'émulation. La concurrence elle-même peut être une technique de gestion, à condition que les objectifs soient fixés à l'échelon central et démocratiquement, selon d'autres critères que ceux de la rentabilité. Or, c'est là ce que vous refusez avec le plus d'obstination.

A nos yeux, il est possible d'améliorer la gestion de l'O. R. T. F. tel qu'il est, sans le casser. Encore faudrait-il laisser à une réforme le temps de s'accomplir !

Le deuxième corollaire du service public est sa démocratisation. Elle doit apparaître dans la composition des conseils d'administration. A ce sujet, la commission des finances a adopté un amendement qui prévoit que sur les douze membres composant ces conseils, quatre seront des parlementaires et deux des représentants du personnel. Cette démocratisation doit se manifester aussi dans la désignation des présidents par les conseils d'administration eux-mêmes, et non par le pouvoir, dans l'accès égal des familles d'opinion à l'antenne. Un autre amendement de la commission des finances traite de l'égal accès à l'antenne des grands courants d'opinion et de leur droit de réponse aux communications du Gouvernement.

Il s'agit donc, à nos yeux, de créer un nouveau pouvoir, à l'image de ce que le pouvoir judiciaire était pour les hommes du XVIII^e siècle. Vous ne vous engagez pas dans cette direction !

Le troisième corollaire du service public, c'est la décentralisation : il découle naturellement de la volonté de démocratisation. La décentralisation doit faciliter l'expression dans les villes et les régions. Des propositions précises, argumentées, fondées sur des projets d'amendements vous seront soumises à cet égard.

Vous nous contraignez ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, à livrer bataille pour défendre le service public, pour défendre le patrimoine national. C'est un rôle auquel nous commençons à être habitués.

Ce faisant, nous n'avons pas le sentiment d'être les hommes du passé.

M. Robert Wagner. Si !

M. Jean-Pierre Chevènement. En livrant bataille, nous n'avons pas le sentiment d'être les hommes du passé mais les hommes de la nation...

M. Robert Wagner. Que vous dites !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... et nous ne voyons pas en vous les hommes de l'avenir, mais les hommes de l'argent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Il s'agit d'une bataille de grande ampleur. Si la motion de renvoi en commission qui sera déposée tout à l'heure par mon ami Jack Ralite n'est pas adoptée, si un dialogue véritable ne s'instaure pas ensuite entre le Gouvernement et le Parlement, cette bataille se déroulera sur d'autres fronts. Les travailleurs de l'Office ne se laisseront pas faire.

M. Robert Wagner. Des menaces ?

M. Jean-Pierre Chevènement. Dès hier, les organisations syndicales et politiques de gauche ont lancé une grande campagne d'explications dans tout le pays. Rendez-vous est pris pour cet hiver.

En défendant le service public de la radio et de la télévision française, nous avons le sentiment que nous sommes en présence d'un grand enjeu.

Nous souhaitons que le Parlement comprenne qu'il lui appartient aujourd'hui de redresser un projet de loi véritablement bâclé et trop hâtivement rédigé. Il y va de son honneur, parce qu'il y va de l'esprit de notre peuple et de la République elle-même (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous serais reconnaissant de bien vouloir respecter votre temps de parole.

La parole est à M. Le Foll.

M. Yves Le Foll. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, décidément, Tartuffe n'est pas mort !

L'ensemble de la démarche suivie par le Gouvernement pour procéder à la liquidation de l'O.R.T.F. obéit, en effet, à l'hypocrisie la plus complète, en même temps d'ailleurs qu'à une grande continuité : M. Giscard d'Estaing n'avait-il pas déjà naguère entamé le sabotage de l'Office, en qualité de ministre des finances ? A ce titre, il a multiplié des décisions qui ont gravement désorganisé la gestion financière de l'O.R.T.F.

Le déficit apparu en 1973 a été provoqué par une accumulation de charges absolument abusives. Citons, en particulier, le développement des services rendus, sans aucune contrepartie, à différents ministères : éducation nationale, départements et territoires d'outre-mer, affaires étrangères. Citons aussi la perception de la T. V. A., à un taux extrêmement lourd, sur les redevances, ce qui constitue un véritable détournement de fonds publics.

Dans la même perspective, le Gouvernement n'a pas hésité à violer sa propre légalité.

Ainsi, depuis 1969, se sont multipliées, toujours sans aucune contrepartie, les exonérations de redevances, qui ont atteint, en 1973, un volume de 93 200 000 francs, alors que le déficit de l'Office n'atteignait que 74 700 000 francs.

Cette politique était parfaitement illégale puisque, en vertu de l'article 10 de l'ordonnance du 4 février 1959, auquel se réfère l'article 15 de la loi du 3 juillet 1972, les exonérations ne peuvent « prendre effet que moyennant compensation intégrale de la perte de recettes en résultant » pour l'Office.

Ajoutons que, si l'O.R.T.F. a dû faire face à des dépenses beaucoup plus lourdes que celles qui ont été prévues lors du dernier exercice, cela tient principalement au fait que les prévisions s'appuyaient sur des hypothèses économiques établies par le ministère des finances et qui sous-estimaient systématiquement le taux de hausse des prix.

Cette brève rétrospective était nécessaire, moins pour s'indigner que le principal coupable veuille se faire aujourd'hui justicier — car on connaît la capacité d'oubli du Président de la République — que pour souligner le fait que l'étranglement du service public s'inscrit dans un plan mûrement réfléchi.

Certes, le Gouvernement proclame hautement sa volonté de maintenir le service public et le monopole, mais tout, dans le texte du projet de loi, dément cette affirmation de principe.

Le dépeçage de l'Office a été organisé de telle sorte que toutes les sources de profit soient captées par les intérêts capitalistes, tandis que, dans les secteurs non rentables, les charges seront supportées par l'ensemble de la collectivité nationale.

En matière de diffusion, la responsabilité des équipements lourds sera, certes, confiée à un établissement public. M. Chénaut avouait ingénument, dans un article récent : « Si l'Etat s'amuse à revendre tous les équipements d'une chaîne, je ne pense pas que l'on puisse rassembler suffisamment de capitaux privés nationaux pour une telle opération ».

Que M. Chénaut se rassure : le projet de loi offre aux sociétés capitalistes un champ d'exercice autrement profitable dans les domaines de la programmation et de la production.

La structure prévue en matière de programmation recouvre d'un byzantinisme formel une politique distinguant deux secteurs : d'une part, un secteur concernant la radio et la troisième chaîne de télévision, à financement essentiellement public, auquel le Gouvernement veut incorporer soit des services de prestige non rentables, tels que les orchestres, soit des services sur lesquels il entend conserver la haute main à des fins politiques — départements et territoires d'outre-mer, émissions régionales, par exemple ; d'autre part, un secteur comprenant les deux premières chaînes de télévision, à financement essentiellement publicitaire, et dans lequel la concurrence jouera à plein.

Bénéficiant de la principale audience, doté d'une administration beaucoup plus légère, ce second secteur est condamné à la privatisation. La concurrence entraînera inévitablement une surenchère à l'achat des émissions, exigeant un recours sans cesse accru au financement publicitaire et entraînant, par là même, un contrôle croissant des groupes capitalistes sur la politique des programmes.

Quant à la société de production, le laconisme du projet de loi masque le sort qui lui est réservé. Comment pourrait-elle être compétitive avec les sociétés privées alors qu'elle devra supporter la gestion d'équipements beaucoup plus coûteux ?

En somme, par le texte actuel, le Gouvernement prépare les éléments d'un futur scandale des Buttes-Chaumont.

En annonçant que, d'ici à deux ou trois ans, la société de production pourrait ne plus bénéficier d'une part de la redevance, il organise sciemment sa mise en faillite, avec les compressions de personnel que cela suppose, et je ne parle pas de la braderie à vil prix, à des groupes privés, d'un équipement moderne financé par le pays tout entier. Ainsi le monopole de production qu'il prépare se verra transféré au profit des groupes capitalistes.

Nous atteignons ici la véritable philosophie de la réforme, par les nouveaux rapports de pouvoir qu'elle met en place. La manière dont l'opération est menée, dans la hâte et l'impréparation, cherche à camoufler le mauvais coup qu'elle constitue.

Dans un monde où le rôle de l'audiovisuel ne peut que s'étendre, un grand débat démocratique eût été nécessaire pour fixer les objectifs et les moyens d'un grand service public. Et l'on a donné trois jours à l'Assemblée nationale pour se prononcer sur un projet dont les ambiguïtés et les lacunes apparaissent à tous !

On nous répond que tout sera réglé par le cahier des charges.

Mais, dans la loi elle-même, nous ne trouvons aucune garantie sérieuse : nous constatons que le Parlement est, en fait, dépossédé de ses prérogatives.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre conception de la participation du personnel est, elle aussi, très révélatrice et ne peut guère laisser d'illusions aux travailleurs sur votre façon de concevoir cette réforme de l'entreprise, dont le Gouvernement prétend faire la clé de voûte d'un nouveau droit social.

En effet, dans cette nouvelle organisation de la radiotélévision, tout est décidé sans que les représentants du personnel aient été associés aux études et à la mise en place du système.

En fractionnant l'O.R.T.F., vous espérez diviser ses capacités de résistance syndicale.

En étalant dans le temps, par des mécanismes de reclassement complètement aléatoires, l'état d'incertitude sur l'emploi de milliers de travailleurs, vous désirez prévenir une action de masse.

En réalité, vous vouiez — c'est votre objectif final — mettre en place un mécanisme de contrôle sur la radio et la télévision, qui suppose la collaboration entre les intérêts capitalistes et les intérêts de ceux qui tiennent le pouvoir.

Ce que vous ne pourriez plus contrôler avec l'appareil gouvernemental en cas de victoire de la gauche, vous entendez le contrôler par l'appareil capitaliste, industriel et bancaire.

Voilà le fin mot de votre libéralisme !

Voilà aussi pourquoi toute la politique des programmes doit être asservie à des mécanismes de gestion capitaliste.

En combinant la concurrence avec le financement privé, vous faites de l'indice d'écoute le critère quasi exclusif de choix. L'exemple des télévisions étrangères et périphériques montre que cela se traduit par une uniformisation dans la médiocrité. Avec, sur les deux chaînes principales, le matraquage des variétés lénifiantes, des jeux débiles et des séries américaines, vous pouvez vous offrir le luxe gratuit d'un ghetto culturel sur la troisième chaîne où la liberté d'expression sera mise en liberté surveillée. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

C'est pourquoi tous ceux qui, dans cette assemblée, refusent de sacrifier le prestige culturel de la France à des intérêts privés et mercantiles ne peuvent accepter le projet que vous nous proposez.

Tout le sens de notre combat est, non pas de conserver une organisation dont nous n'avons cessé de dénoncer l'asservissement au pouvoir, mais de lutter, avec l'ensemble des forces populaires, pour imposer un véritable service public de l'audio-visuel.

Cela suppose que l'ensemble de l'information et de la politique culturelle soit désormais contrôlé par toutes les organisations intéressées. Le véritable pluralisme réside non pas dans la multiplication par six des tutelles gouvernementales ou capitalistes, mais dans une décentralisation authentique, conférant un pouvoir de décision, en matière de programmation, à des instances collégiales représentatives, ayant notamment leur siège dans les régions, pour tout ce qui concerne les stations régionales. C'est le seul moyen d'assurer aux cultures régionales, aux informations sur la vie économique et sociale de nos régions la place qui devrait leur revenir.

En résumé, ce projet incohérent, incomplet et dangereux, nous le refusons en totalité car, dans son asservissement mercantile, il affiche odieusement votre mépris du peuple. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Mesdames, messieurs, comme on dit, tout ce qui est excessif ne compte pas.

C'est pourquoi j'écarte d'emblée les propos qui viennent d'être tenus par les deux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

Monsieur Chevènement, nous, qui soutenons ce projet, nous ne sommes pas les hommes de l'argent. Nous sommes les hommes de la liberté et de la pluralité d'expression, face au totalitarisme que vous représentez. (*Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Toutes les fois que se pose un problème suscité par un développement technologique qui remet en cause le sort des hommes — et c'est le cas des moyens de communication de masse — deux attitudes sont possibles : d'une part, celle des conservateurs qui recherchent et trouvent aisément des prétextes pour justifier leur refus du changement ; d'autre part, celle des novateurs qui acceptent le changement, qui l'appellent, mais qui s'efforcent aussi de le canaliser pour le bien-être et pour la liberté des hommes.

Ce qui est étonnant dans ce débat, c'est que, aujourd'hui, les conservateurs, de toute évidence, siègent, messieurs de l'opposition, sur vos bancs. (*Applaudissements et rires sur les mêmes bancs.*)

Bien sûr, on parle de défendre le monopole — qui n'est pas attaqué — on parle de sauvegarder les libertés : elles ne sont pas en cause, bien au contraire ! Mais, derrière ces décors, cha-

cun s'aperçoit qu'il s'agit surtout de sauvegarder des situations acquises et des positions stratégiques obtenues depuis des années grâce au soigneux et savant noyautage des moyens d'expression...

M. Georges Spénale. Ils vous appartiennent depuis quinze ans !

M. Jacques Soustelle. ... acquis par la nation, on l'a rappelé maintes fois, au prix de grands efforts, et qui sont détournés au profit de telle ou telle faction politique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A ce propos, je tiens à protester, du haut de cette tribune, contre les pressions extérieures dont l'Assemblée a été hier l'objet. (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*)

Manifestement indécentes, distribution de tracts dont l'indigence intellectuelle et le vocabulaire incroyablement bas dénoncent à quel point nous avons raison de vouloir nous opposer à ce que les auteurs de tels tracts et les organisateurs de telles manifestations puissent utiliser au profit de leur secte, les moyens de communication de masse. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

J'ai sous les yeux un des tracts qui ont été distribués hier par les manifestants, qui se disent les représentants du personnel de l'O.R.T.F. Non seulement nous sommes accusés, naturellement, d'être au service des banquiers, mais encore je constate qu'avec une rare absence de probité intellectuelle les auteurs de ce tract ont mis en cause le défunt président de la République en lui attribuant cette phrase : « Un pays qui ne pense pas est un pays plus facile à gouverner. »

J'ai eu la curiosité de rechercher la citation dans les textes — vieille habitude — et j'ai trouvé en effet dans le livre posthume du défunt président de la République une phrase un peu analogue, car la citation est fort inexacte ; mais c'est une boutade d'André Siegfried ! Ce petit exemple donne une idée de l'honnêteté intellectuelle de ceux qui font campagne en ce moment contre le projet du Gouvernement.

Je voudrais maintenant présenter quelques réflexions sur le monopole, puisqu'il s'agit d'abord de lui, nous assure-t-on.

Dès 1958, alors que j'avais l'honneur d'être ministre de l'information, j'avais conçu et mis sur le métier un projet qui, dans mon esprit, était destiné à permettre à la radio et à la télévision française d'affronter la situation qui allait nécessairement se produire en raison des développements technologiques.

Qu'on le veuille ou non, nous entrons en effet dans l'ère des images sans frontières et nous ne pourrions pas indéfiniment nous enfermer dans un espace hexagonal protégé. Nous devons donc penser à faire face à la concurrence générale des images, non seulement des chaînes françaises, mais aussi de celles de nos voisins et de nos partenaires européens. Cette concurrence sera d'ailleurs excellente, et je ne vois qu'avantages à ce que, sans doute dans peu d'années, les téléspectateurs français, en ouvrant leur poste, puissent suivre les programmes belges, hollandais, allemands, anglais, italiens ou espagnols, comme c'est déjà le cas pour certains d'entre eux qui habitent à la périphérie de notre territoire. Ayons, comme on dit, de l'avenir dans l'esprit ; c'est dans cette optique qu'il faut concevoir les choses.

Au point où la technique est parvenue, la notion même de monopole est évidemment largement dépassée, techniquement en tout cas. Quel est alors le sens politique du monopole ?

Tout à l'heure un orateur rappelait que certains, qui aujourd'hui défendent àrement le monopole, le condamnaient hier. En tout cas, de l'autre côté des Alpes, le parti communiste italien fait actuellement campagne contre le monopole de la R. A. I., pour des raisons politiques évidentes ; en effet, la conjoncture étant ce qu'elle est, le parti communiste italien peut ainsi espérer posséder sa propre chaîne de télévision. En réalité, les arguments avancés relèvent de considérations d'opportunité beaucoup plus que de doctrine. Il est d'ailleurs surprenant de poser comme un dogme le monopole dans le domaine de la radio et de la télévision, alors que personne, fort heureusement, ne songe à établir un monopole pour la presse, tout au moins dans nos pays libéraux.

M. Donnez a fait tout à l'heure une démonstration lumineuse de la situation dans certains pays d'Europe. Je n'y reviendrai pas et je conclurai simplement ce paragraphe : si le monopole exerce par l'Etat, dans le cadre d'une loi, a pour objet et pour résultat de protéger la liberté d'expression et de fournir un cadre valable au pluralisme des opinions, accueillons-le avec faveur ; mais soyons contre s'il devait être purement et simplement le camouflage d'une propagande unilatérale déguisée en information.

A ce regard, de nombreux Français sont las des rengaines sempiternelles que, sous prétexte d'information, on leur assène contre nos partenaires européens ou américains, contre l'alliance atlantique, las de l'apologie des criminels palestiniens et, d'une façon générale, las d'une vue manichéenne du monde où ce sont toujours les mêmes qui ont raison et les mêmes qui ont tort, où les colonels sont loués ou dénigrés selon qu'ils sont tenus comme étant de gauche ou de droite. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Sous prétexte de défense du monopole, il serait dangereux de livrer à certains une télévision devenue machine à déceler. Il est donc essentiel que le pluralisme nécessaire des opinions soit strictement protégé et défendu.

La gauche unie prétend défendre la liberté.

Plusieurs députés communistes. Elle en a donné l'exemple.

M. Jacques Soustelle. Nous sommes d'accord, sans doute, sur la défense de la liberté ; mais quel modèle de liberté d'expression nous offre-t-elle ? Est-ce la télévision ou la radio de Moscou ou de Prague ?

M. Georges Carpentier. Encore les images d'Epinal !

M. Jacques Soustelle. En effet, les arguments de ceux qui préconisent le programme commun et viennent parler à cette tribune au nom de la gauche unie sont démentis par le seul fait que la radio et la télévision des pays où ont triomphé les régimes qu'ils souhaitent ne laissent aucune latitude à la liberté d'opinion. Je croirai davantage à ces arguments le jour où Soljenitsyne paraîtra sur le petit écran soviétique, comme Krivine peut s'exprimer sur le nôtre, par exemple. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Dans les pays d'Occident, chacun peut s'exprimer.

M. Louis Odru. Comme en Espagne ou à Santiago du Chili !

M. Jacques Soustelle. Et, pour ne pas citer que l'exemple français, je rappellerai un agréable souvenir personnel.

J'ai eu l'occasion, invité par la radiodiffusion italienne, de paraître dans un programme en compagnie d'un journaliste bien connu du Monde et de M. Jacques Duclos ; tout s'est fort bien passé, ce qui prouve que libéralisme et pluralisme des expressions sont excellents.

En réalité, la démocratie n'est pas compatible avec une vérité officielle. Ce qui est indispensable, c'est que les différentes tendances politiques et les différentes formations professionnelles représentatives puissent s'exprimer sur un pied d'égalité, grâce aux équipements qui appartiennent à la nation. A cet égard, l'expérience hollandaise me paraît particulièrement intéressante ; aux Pays-Bas, six associations de téléspectateurs, devant réunir un certain nombre de membres qui payent la redevance, chacune arborant « la couleur », hissant son drapeau, étant connue officiellement comme socialiste, ou conservatrice, ou catholique, ou protestante, se partagent le temps d'antenne qui est mis à leur disposition par le monopole.

Mes amis et moi-même défendrons d'ailleurs un amendement ayant pour objet de préciser dans les cahiers des charges que les différentes formations politiques et les organisations professionnelles pourront disposer d'un temps d'antenne pour s'exprimer librement.

Tout ce qui est prévu — et tout ce qui pourra l'être encore — en faveur de la décentralisation territoriale et culturelle de la télévision va d'ailleurs dans ce sens. Personnellement, je ne le cache pas, je suis très attaché à la notion régionale et j'estime même qu'une chaîne pourrait avoir son siège hors de la région parisienne. En tout cas, les valeurs locales, les langues vernaculaires, les traditions régionales doivent trouver leur expression dans la région d'une manière qui soit digne de la diversité française qu'en somme nous représentons dans cet hémicycle.

Non moins importante, à nos yeux, est la qualité intellectuelle et culturelle des émissions.

Nous entendons les détracteurs du projet affirmer que cette qualité est menacée, pour ne pas dire condamnée à mort...

M. Jean Fontaine. Elle n'existe pas !

M. Jacques Soustelle. ... par le système qu'on veut mettre en place.

On prétend que la concurrence entre les chaînes se manifesterait par un abaissement systématique de la qualité des programmes, par un nivellement par le bas, que sais-je encore ? Certes, il y a un danger. Mais ne nous dissimulons pas qu'il existait déjà et que, plus d'une fois, certains téléspectateurs ont pu déplorer l'insuffisance de la qualité des émissions. On ne peut d'ailleurs satisfaire tout le monde dans ce domaine. Une émission peut plaire à certains auditeurs et, au contraire, être jugée ennuyeuse, rébarbative par d'autres. C'est alors que doit intervenir la notion même de la qualité prévue par le cahier des charges.

Personne ne saurait nier, par exemple, que la télévision indépendante britannique est d'une qualité très honorable, pour ne pas dire davantage. Or, cette qualité est due en partie non seulement à la qualité des hommes eux-mêmes — j'y reviendrai — mais aussi au fait qu'un cadre très strict est fixé, sous le contrôle du Parlement, qui interdit ce que les adversaires du projet dénoncent d'avance avec véhémence : l'intrusion excessive de la publicité, l'avalanche d'images de mauvais goût destinées à la louange de tel ou tel produit. Personne ne peut nier qu'en Allemagne fédérale, qu'en Hollande, qu'en Italie, soit diffusées des émissions d'une haute qualité, comme d'ailleurs en France.

En réalité, la solution consisterait à rédiger attentivement les cahiers des charges et à en surveiller particulièrement l'application. Et telle est la responsabilité des pouvoirs publics, car il serait absurde de nier qu'en fin de compte c'est à eux qu'il appartient, en tant que représentants de la nation, de maintenir les équilibres nécessaires et de veiller, par exemple, à ce que les émissions d'une haute importance intellectuelle mais dont l'indice d'écoute est assez bas, continuent d'être diffusées et même d'être accrues.

Il serait également souhaitable, et non sans intérêt, que soient développées, sans qu'elles deviennent rébarbatives et ennuyeuses, les émissions d'éducation civique destinées à aider les citoyens — notamment les jeunes qui, par notre décision, viennent d'entrer dans la vie politique — à prendre conscience des institutions de la France et de leur fonctionnement.

Dernier point qui incombe aux pouvoirs publics : le choix des hommes.

Mesdames, messieurs, ne nous faisons pas d'illusions. Nous aurons beau établir les schémas les plus détaillés, rédiger des textes soigneusement étudiés, tout dépendra en dernier ressort des hommes qui seront placés à la tête des chaînes et des sociétés, qu'il s'agisse des présidents, des directeurs généraux ou des membres des conseils d'administration. C'est sur ces choix que la réforme sera jugée et que repose son succès ou son échec.

Pour ma part — ai-je besoin de le dire ? — je souhaite profondément qu'elle aboutisse à un succès. En tout cas, elle était nécessaire. Personne ne peut le nier. Ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, contestent cette nécessité étaient les premiers à se répandre en lamentations, il y a encore quelques mois. L'avenir dira si cette réforme nécessaire est également satisfaisante.

Je salue son inspiration libérale qui répond, dans l'ensemble, aux vœux de mes amis et de moi-même. Un pas est fait dans la bonne direction. Sans doute, l'Assemblée apportera-t-elle certains amendements au projet qui lui est soumis; mais celui-ci marque un progrès dans le sens de ce que nous souhaitons tous: davantage de liberté et davantage de qualité. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Chalandon.

M. Albin Chalandon. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, M. Soustelle vantait à l'instant les bienfaits du pluralisme. Nos propos respectifs montreront que ce pluralisme existe au sein de la majorité, car nos positions ne sont pas tout à fait les mêmes, ce qui me semble d'ailleurs salubre pour l'avenir de cette majorité.

Un député socialiste. Ce n'est pas sûr !

M. Albin Chalandon. Il fallait bien bouger pour sortir de cette crise qui s'éternise, ne serait-ce que pour ne pas courir le risque d'une désaffection des téléspectateurs français à l'égard de leur télévision. Aujourd'hui, bouger c'est essentiellement dominer les problèmes de gestion qu'on a été incapable de maîtriser jusqu'à maintenant malgré de nombreuses tentatives, encore que la réforme de 1972 n'ait pas été véritablement éprouvée.

Ces problèmes sont connus et M. Chirac les a fort bien analysés dans le rapport qu'il a rédigé au nom de la commission de contrôle de la gestion de l'O.R.T.F. Pour ma part, j'en retiendrai trois qui me paraissent particulièrement importants.

Il y a d'abord celui du commandement. Au fil des années, du fait sans doute de méthodes trop administratives, le commandement a été exercé, somme toute, d'une façon autoritaire, sans concertation véritable avec un personnel qui, à l'évidence, ne peut pas être dirigé comme les O.S. portugais ou nord-africains des entreprises industrielles. Il en est résulté une coupure entre la direction et ce personnel, et, par conséquent, l'échec. Je ferai cependant une exception pour la direction assumée par M. Marceau Long, l'actuel président de l'Office, ici présent en qualité de commissaire du Gouvernement, qui a tenté une expérience de concertation dont on peut regretter qu'elle ne puisse être poursuivie.

Le deuxième problème est celui du centralisme forcené que connaît l'Office. Il se traduit par un poids excessif de l'administration générale qui, conséquence toute naturelle, s'est éloignée des préoccupations de la production. Le sommet s'est coupé de la base, oubliant que le rôle essentiel de l'Office est de produire. On a souvent avancé des chiffres, parfois différents, qui montrent que la part de la production dans le budget de l'Office représente un pourcentage indiscutablement trop faible.

J'en arrive au troisième problème, dont on ne parle pas assez, celui du personnel.

Le personnel est représenté par des syndicats atomisés — ce qui n'est pas bon — dont le comportement est à la fois corporatiste et malthusien. On se trouve là en présence d'une situation comparable à celle que j'ai connue comme ministre de l'équipement avec les dockers, devant cette tendance fâcheuse à vouloir imposer quatre ou cinq personnes là où deux ou trois suffiraient... Or, dans ce domaine, avec de l'obstination et grâce à la concertation, on arrive à des résultats qu'on dit, au départ, impossibles à atteindre. Ce fut le cas avec les dockers: des accords ont été conclus qui ont amélioré considérablement la productivité des ports français. J'ai la conviction que l'on pourrait faire de même au sein de l'O.R.T.F.

Peut-être faut-il ajouter à cela — je suis moins affirmatif sur ce point — la dissociation qui a été réalisée par la réforme de 1972 entre production et programmes. On peut, en effet, s'interroger sur l'opportunité d'une telle dissociation et se demander si celui qui exerce une responsabilité en matière de programmes ne doit pas être investi de la même responsabilité en ce qui concerne leur production.

La réforme que vous nous proposez, monsieur le secrétaire d'Etat, ne résoudra pas forcément ces problèmes. Il est bien évident — et là je suis d'accord avec M. Soustelle — que ce sont d'abord des problèmes d'hommes qui se posent. C'est du choix des hommes et de leur qualité que dépend l'essentiel.

Cependant, cette réforme rendra la solution plus facile; on peut même dire qu'elle la rendra possible car, avec les structures actuelles, il est vraisemblable que cette solution eût été impossible.

C'est pourquoi j'en approuve, grosso modo, les principes.

Mais je tiens à affirmer — c'est la raison essentielle pour laquelle je suis monté à cette tribune — que pour avoir un effet durablement bienfaisant, une telle réforme exige à la fois un complément et des limites.

Il y faut un complément puisque, tout le monde le souligne, elle laisse des problèmes non résolus. Je pense notamment à tous ceux qui se trouvent posés du fait de l'éclatement de l'Office. Les avis diffèrent sur leur nombre. Y en a-t-il trente, quarante, cinquante? Peu importe! Si certains ne peuvent être résolus, d'autres le seront mal. S'agissant, par exemple, du partage du produit de la redevance, je suis sceptique sur l'efficacité des critères ou de la procédure retenus, monsieur le secrétaire d'Etat.

Ainsi s'imposera la nécessité d'une coordination et, après les pas en avant qui viennent d'être faits — un l'avait été en 1972, trois et non pas deux le seront aujourd'hui — sans doute faudra-t-il corriger légèrement la direction prise pour s'orienter vers une cohésion qui risque de manquer dans la réforme envisagée.

Outre le complément, il y a les limites. Nous devons ici être clairs et fermes: il est des limites qu'il ne faut pas franchir, et d'abord dans le recours à la concurrence. Sur ce point, mon opinion diffère de celle de M. Soustelle. Selon moi, la concurrence ne peut à elle seule assurer le bon fonctionnement d'une télévision moderne. Qu'on le veuille ou non, elle aura un effet destructeur sur la qualité des programmes en provoquant inévitablement la course à l'audience. Elle risque même d'avoir des effets néfastes au niveau de la production — là où l'on attend peut-être les meilleurs résultats — dans la mesure où les sociétés de programme concurrentes se heurteront assez rapidement à un secteur privé placé en situation de monopole du fait du petit nombre d'entreprises capables de répondre aux demandes des futures sociétés nationales.

Dans ces conditions, la position de monopole risque d'être non pas du côté des sociétés de programme, mais du côté des fournisseurs. La société nationale de production qui sera créée conservera le monopole en ce qui concerne la vidéo; en revanche, dans le domaine des films, on peut craindre qu'elle ne dépérisse peu à peu devant la concurrence des sociétés privées.

S'il convient de fixer une limite à la concurrence, il faut aussi en prévoir une pour la publicité. Je ne suis pas favorable à la publicité à la télévision. Cette position personnelle m'est dictée par des raisons culturelles et économiques.

Les premières sont évidentes; je n'ai pas besoin de les développer. Les secondes le sont moins: lorsqu'on considère l'impact de telle séquence publicitaire télévisée sur la consommation de tel produit, on constate que la publicité à la télévision a un effet multiplicateur incommensurablement plus grand que celui des autres moyens d'expression. Si l'on admet que notre société de consommation doive voir sa frénésie quelque peu atténuée, il faut veiller à ce que cette publicité ne prolifère pas. Or avec le système prévu, la porte est ouverte à son extension et, par ricochet, à la privatisation.

Il va de soi que si l'on est contre un excès de la publicité à la télévision, sinon contre son principe, on est contre la privatisation. Or, dans ce domaine — et c'est là ma principale inquiétude — les bonnes intentions et les déclarations du Gouvernement ne suffisent pas. Il faudrait un verrouillage législatif.

Je comprends parfaitement les avantages que présente la création de sociétés nationales sur celle d'un établissement public. Cela permet une gestion plus souple et plus efficace; mais qui garantit aujourd'hui que l'Etat ne pourra pas vendre un jour les actions de ces sociétés nationales?

J'aurais aimé que ce point fût plus nettement précisé dans la loi.

Tels sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les compléments et les limites à apporter à un projet que je voterai comme un texte de circonstance qui permet de sortir d'une situation inextricable et devenue insupportable sans régler pour autant tous les problèmes de fond qui se posent, notamment celui de la qualité de la télévision. Le Gouvernement devra donc, au fil des années et des expériences, lui apporter un complément. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. J'assure le respect du monopole. Je veille à l'observation, par l'établissement public et les sociétés nationales, des cahiers des charges. J'arrête ces cahiers des charges. Je fixe les objectifs à atteindre pour l'accomplissement des missions de service public. Je détermine les obligations au titre de la formation et de la culture. Je détermine l'action extérieure et la coopération. J'autorise la publicité.

Je, c'est M. Chirac, Premier ministre de M. Giscard d'Estaing. Le reste c'est, à peu de choses près, le libellé des articles 10 et 11 du projet de loi que nous examinons et qui tend à supprimer l'O.R.T.F. J'ai seulement remplacé « le Premier ministre » par le mot « je ».

Comme on le voit, ce projet de loi, dont on nous impose la discussion au temps de la grande dispersion, n'allège pas la tutelle du pouvoir sur l'Office; il la renforce.

Avant le 19 mai, le Gouvernement voulait contrôler — et contrôlait — la politique de la télévision. Depuis le 19 mai, il veut « fabriquer » la télévision de sa politique. Nous entrons, avec ce texte de juillet 1974, dans l'ère de la télévision présidentielle.

La fonction de président directeur général de l'Office est supprimée. Finie la concentration de toutes les responsabilités de l'Office entre les mains d'un seul homme nommé par le Gouvernement, nous a-t-on répété longuement depuis hier après-midi.

Oui, c'est vrai, la baronnie vassale du pouvoir est supprimée; mais voici la prise en main directe par le suzerain.

Le pouvoir, à l'O.R.T.F., même brisé en six morceaux, appartient désormais, sans frontière d'aucune sorte, au pouvoir politique. A Matignon ou à l'Élysée — c'est tout comme — va désormais être fixée — et par conséquent dominée — toute l'organisation des images et des sons dans notre pays.

Le Premier ministre, à défaut de vouloir — ou de pouvoir — régler les problèmes de l'agriculture — un exemple parmi d'autres — veut régenter les programmes. Si la radio-télévision garde un président directeur général, ce sera le Premier ministre.

Jamais le pouvoir politique ne s'était avancé si loin. C'est sans doute ce que M. Giscard d'Estaing, dans le *Figaro* des 4 et 5 mai 1974, appelait « la limitation de l'intervention de l'Etat à ce qui est essentiel pour sauvegarder les libertés fondamentales ».

Hier, M. le Premier ministre a parlé de climat de liberté, de société de diffusion libre, autonome et responsable, de liberté d'expression, de liberté des idées, du talent, de la création.

Mais il ne suffit pas de parler de libertés. Il faut contribuer à leur existence, puis à leur épanouissement. Or, votre projet de loi vide ces mots, si chers au peuple de France, de leur « sang ». Vous installez partout l'autoritarisme. Et ne venez pas nous dire un jour, comme M. Jourdain pour la prose, « je faisais de l'autoritarisme sans le savoir ! »

Une loi, c'est, comme un mariage dans une famille, « une occasion de se passer en revue ».

Eh bien, passons la revue de détail de vos vingt-sept articles du point de vue de la liberté, de la démocratie, des conditions de leur établissement.

A l'O.R.T.F., quelles sont les libertés concernées? Toutes! Celle des citoyens qui reçoivent les images et les sons, celle des créateurs qui les imaginent, celle des techniciens qui parti-

cipent à leur fabrication, celle de l'information, celle du Parlement, celle de la création, celle d'être indépendante des trusts, celle d'informer, celle de distraire, celle des partis politiques et des organisations syndicales, celle des finances, celle des personnels, celle de la nation. Bref, toutes celles qui concourent pour une part de plus en plus importante à donner à tous et à chacun les moyens de disposer d'une totale faculté d'initiative et de compréhension, les moyens d'être un citoyen à part entière de notre « cher et vieux pays » qui aborde les problèmes de la révolution scientifique et technique et qui, pour se faire, a besoin d'une quantité et d'une qualité d'hommes sans commune mesure avec hier.

Or, qu'en est-il ?

D'abord, une remarque. Je cite : « Le Gouvernement peut, à tout moment, faire programmer et diffuser toutes déclarations ou communications qu'il juge nécessaires. Les émissions sont annoncées comme émanant du Gouvernement ».

C'est le premier alinéa de votre article 12. Je suis d'accord sur ses termes : je le vote. Mais les autres, tous les autres ?

La liberté des parlementaires? J'ai eu la curiosité de compter le nombre de fois où apparaissait le mot décret : quinze fois en dix-sept pages! Sur ce plan, votre texte est presque en état d'ébriété. L'ennui, c'est que ce n'est pas gai, c'est que cela caractérise votre loi comme une loi-cadre. Elle a déjà une apparence de gendarme pour ce qui est connu; mais pour l'arrière-texte, pour la forte brochure de textes réglementaires que vous nous préparez, tout indique que l'on ira dans le même sens, voire plus loin, peut-être même à l'encontre des arguments d'accompagnement que vous avancez pour rendre la loi plus digeste à certains. Ne le contestez pas; cette Assemblée a un souvenir très récent à ce sujet. J'aimerais être précis :

Quel rapport y a-t-il entre la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 sur la retraite des anciens combattants et anciens prisonniers, votée à l'unanimité par le Parlement, et le décret d'application gouvernemental n° 74-54 du 23 janvier 1974? La loi reconnaissait un droit, le décret d'application a joué à sautemouton par dessus. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Or, aujourd'hui, la loi Chirac-Giscard d'Estaing concerne trente millions de Français et de Françaises. Elle comportera au moins quinze décrets d'application qui, lus ou non par la délégation parlementaire consultative — oui, rien que consultative — nourriront abondamment le texte qu'a rapporté M. de Préaumont. D'ailleurs, en commission — mais cela n'était pas nécessaire pour me convaincre — il y a eu affluence de biens : la majorité a rejeté systématiquement tout amendement visant un tant soit peu à écarter, à gommer, à effacer, à atténuer l'autoritarisme du projet de loi, à tel point qu'hier à midi, après sept heures de bataille d'amendements, le projet de loi n'avait été modifié qu'au niveau de son vocabulaire : cinq ou six mots tout au plus avaient été changés. On se serait cru à l'Académie française, à la séance du dictionnaire, et non à une discussion sur la manière d'envoyer chaque année des dizaines de milliers d'heures d'images et de sons aux cinquante millions de Français.

Il est vrai que les parlementaires ne disposeront que d'un siège dans les sociétés de programme, autrement dit de rien du tout puisque le Parlement n'est représentatif de l'opinion publique que dans sa diversité.

La liberté des partis politiques et des syndicats ?

Pas un mot réel pour eux, pas un moyen en tout cas. Ce fameux temps d'antenne régulier, toujours exigé, n'a pas trouvé place sous la plume des rédacteurs du projet, sauf par allusion à la troisième chaîne, dont les émissions ne couvrent pas tout le territoire. Avez-vous noté, par exemple, que les protestants du Sud-Ouest n'auront plus accès aux émissions protestantes? La troisième chaîne est dite chaîne de « la libre parole ». En écoutant hier soir M. Chirac, son ton et son vocabulaire, cette libre parole de 1974 m'a fait penser à Drumont, dont la *Libre parole* de la fin du XIX^e siècle n'hésitait pas à trier les Français. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Revenons au temps d'antenne, revenons à ces 50 p. 100 de Français qui en sont réduits à attendre la bonne volonté de la « tolérance giscardienne ». C'est le statut de l'opposition au niveau de l'image. On l'a vu lundi à Inf 2 : six minutes pour la gauche, six minutes pour s'expliquer devant le pays. Le droit d'informer est pourtant une nécessité. C'est un enrichissement du droit d'information lui-même, encore à conquérir.

Hier, des délégations sont venues à l'Assemblée. Je ne sais combien le groupe des républicains indépendants en a reçu, mais au groupe communiste, outre l'intersyndicale de l'Office, qui exige légitimement elle aussi un droit d'antenne, nous avons reçu 107 délégations très représentatives, parmi lesquelles...

M. Alexandre Bolo. C'étaient les mêmes !

M. Jack Ralite. ... l'importante délégation des ouvriers, cadres et techniciens de l'entreprise nationale Renault, dont on louait curieusement tout à l'heure le personnel.

Mais je veux mentionner tout particulièrement la délégation C.G.T.-C.F.D.T. de l'usine Râteau à La Courneuve.

M. Alexandre Bolo. Ce n'est pas parce qu'on parle d'antenne qu'il faut parler de râteau. (Sourires.)

M. Jean Brocard. Monsieur Ralite, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jack Ralite. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Brocard avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Brocard. Le groupe des républicains indépendants vient d'être mis en cause. Je précise donc que deux délégations de l'O.R.T.F. ont sollicité l'audience de notre groupe et que ces deux délégations ont été reçues hier après-midi par l'un de mes collaborateurs et par moi-même.

Un député communiste. C'est peu.

M. Jack Ralite. J'en prends acte, mais je constate que cela est effectivement proportionnel à la sympathie que vous portez, avec deux délégations, et que nous portons, avec 107 délégations, aux personnels et aux travailleurs de ce pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Pierre Lepage. Combien cela représente-t-il de personnes ?

M. Alexandre Bolo. L'O.R.T.F. n'est pas la propriété d'un syndicat de personnels, mais la propriété de la nation.

M. Jack Ralite. Revenons à la délégation C.G.T.-C.F.D.T. de l'usine Râteau et vous allez voir que cela a un rapport avec l'O.R.T.F.

En effet, les organisations syndicales de cette usine connaissent bien la question, elles savent de quoi elles parlent. Pendant les trois mois où M. Ambroise Roux, vice-président du C.N.P.F. et président directeur général de la société multinationale C.G.E., a obligé les travailleurs de Râteau à faire une grève pour sauver leur emploi et préserver en même temps une technique nationale de pointe, il a fallu que les organisations syndicales arrachent un temps d'antenne. Autrement, c'était le black-out ou « Les choses de la vie », c'est-à-dire une image fixe avec ce commentaire très informatif : « La grève continue chez Râteau ». Ce n'est pas de l'information, c'est un décor d'information, un décor de liberté.

La liberté des finances ?

L'intendance, là comme ailleurs, est une des conditions indispensables à la liberté proclamée. Je souhaite faire trois remarques à ce sujet, précédées d'une observation préalable tant il est dit de contre-vérités sur cette maison. C'est pourtant la seule entreprise française de cette taille, publique ou privée, qui n'ait jamais touché dans son histoire un sou de l'Etat. Cela méritait d'être dit.

Première remarque : le projet de loi donne à l'Etat la perception de la redevance. L'idée en soi — techniquement parlant — n'est pas mauvaise. Mais il n'y a pas d'idée en soi. L'Etat va tenir sous sa coupe un nouvel et immense budget qu'il rétrocedera à partir d'une clé définie par décret, c'est-à-dire par lui-même. On peut tourner la clé plus ou moins. Le centre

national de la cinématographie en sait quelque chose : le compte spécial du Trésor qui l'alimentait avait été bloqué l'an passé par le ministre des finances d'alors, M. Giscard d'Estaing, parce que le centre et la profession cinématographiques n'obtenaient pas assez vite aux injonctions de la rue de Rivoli.

Deuxième remarque : quand vous travaillez pour quelqu'un, il est normal que vous soyez payé. *A fortiori*, quand quelqu'un vous commande un travail. Eh bien, l'O.R.T.F. est lié au Gouvernement par des relations financières du type « ne me lâche pas, car je te tiens ». En effet, services rendus à l'Etat, T.V.A. sur la redevance, exonérations sur la redevance, obligations culturelles, contrats de programme, inflation galopante évoquent une situation où l'Office doit faire beaucoup sur injonction gouvernementale, mais où l'Etat, grâce à la liberté gouvernementale, n'est tenu qu'à peu ou à rien.

Savez-vous, par exemple, que les services rendus par l'intermédiaire de la D.A.E.C. — direction des affaires extérieures et de la coopération — portent remboursement de 39 p. 100 des frais, que les services rendus aux D.O.M.-T.O.M. portent remboursement pour 4 p. 100 des frais, que les services rendus à l'éducation nationale ne sont facturés qu'à 50 p. 100 et jamais remboursés ? C'est ainsi que si l'Etat, à ce jour, faisait face à ses responsabilités légales, l'O.R.T.F. n'aurait pas de déficit. Voilà une des causes du manque de liberté de mouvement de l'Office et qui constitue en même temps un détournement de la redevance.

Vous aviez l'occasion de redresser cette situation lors de la discussion du projet de loi de finances rectificative. Cette discussion s'est prolongée jusqu'à l'aube, mais lorsqu'à cinq heures du matin j'ai proposé qu'on prenne en considération ce problème et qu'on inscrive, comme pour les autres sociétés nationales et compte tenu de l'inflation, une dotation en capital, on a souri.

Troisième remarque : avec cette nouvelle loi, les six établissements distincts vont payer chacun la T.V.A. sur leurs transactions, c'est-à-dire que le nouveau système appauvrira encore l'Office éclaté tout en enrichissant l'Etat.

Il était nécessaire de s'arrêter un instant sur ces guillemets financiers auxquelles était confronté l'O.R.T.F. et auxquelles seront confrontés plus encore les établissements successeurs. Dans ce projet de loi, monsieur le secrétaire d'Etat, on trouve sur le plan financier la mouche et le papier tue-mouche. C'est une forme particulièrement hypocrite de l'autoritarisme.

La liberté de création ? Nous le proclamons avec gravité, ce projet de loi mutile très profondément la liberté de création. Chacun sait qu'il y a des émissions qui ne sortent pas ou qui demeurent longtemps dans leur boîte. Mais, si j'ose dire, là n'est pas ou n'est plus l'essentiel.

En effet, plusieurs articles du projet de loi Chirac-Giscard d'Estaing organisent avec précision des atteintes importantes à la liberté de création : les articles 11 et 16, l'article 18 et l'article 9.

Les deux premiers sont, du point de vue de l'invention administrative, très fertiles. Ils mettent les missions de l'Office en « cahiers des charges » et la création artistique, et plus généralement les programmes, en équation, afin de mériter les moyens de leur réalisation. On n'avait jamais vu cela. Prenez une émission que vous aimez, et essayez de lui appliquer des paramètres aussi différents que l'indice d'écoute, la publicité, le respect du cahier des charges et une note de qualité. Audience + publicité, multipliées par respect du cahier des charges + note de qualité égalent quoi ? $Ax^2 + bx + c =$ sortez, monsieur le réalisateur indocile ! C'est la quadrature du cercle ou l'arbitraire.

M. Pierre Lepage. Pourquoi parlez-vous de choses auxquelles vous ne croyez pas ?

M. Jack Ralite. J'en parle parce que je les connais mais aussi parce qu'il aurait fallu en discuter ici au lieu de nous renvoyer à des promesses de consultations informelles dans le cadre de la délégation parlementaire consultative.

En outre, la publicité n'est pas absente, et tend même à se développer comme en témoigne l'article 18.

Certes on nous annonce ici et là des correctifs mais, quelle que soit leur incidence, je n'arrive pas à penser sur ce sujet de la publicité autrement que l'auteur de *La télévision à la chaîne* : « tout programme plongé dans la publicité subit une pression verticale dirigée vers le bas et égale au poids du volume des capitaux qu'elle déplace. » (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

L'article 9 est encore plus décisif. La société de production est de droit commun. Elle est donc concurrentielle et soumise à la règle du profit. Mais en raison de ses investissements, qui seront lourds, de ses amortissements qui seront réels, pour les « créations authentiques », pour les « créations très lourdes » selon le nouveau vocabulaire culturel en vigueur depuis le 19 mai — pour ma part je préfère parler de créations nationales — cette société ne pourra pas rivaliser avec les conditions du secteur privé car ce dernier ne créera pas d'œuvre de portée nationale : son marché, pour être rentable, a besoin d'une dimension internationale, ce qui est très rare, sauf à produire des œuvres de nulle part.

J'appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait que la société de production, telle qu'elle est conçue dans le projet de loi, porte atteinte à la liberté de création et, à travers elle, aux capacités de création de notre pays, c'est-à-dire aux libertés de la nation française.

Avec ce système, vous voulez en fait qu'au niveau des programmes la verroterie éclipse les diamants, M. Michel Guy faisant parallèlement circuler quelques diamants, cette circulation résumant en fait, si l'on en croit la presse, l'essentiel de l'actuelle politique culturelle.

Vous voulez stabiliser l'intelligence et la sensibilité du pays. Personne n'a jamais réussi cette mission, mais le pays en souffre toujours.

Vous avez une mentalité d' « après moi le déluge ». Quel souci de la nation !

En fait, vous êtes pour la liberté du profit et c'est ici, notamment, que git le problème. Car cette liberté exclut le témoignage télévisuel que notre pays peut et doit assurer. Ou plus exactement, vous en êtes partisan, mais selon la formule de M. Druon, c'est-à-dire en organisant la voix légale de la culture.

Allons donc ! De quelque côté que l'on tresse le texte du projet de loi l'autoritarisme est là, présent, omniscient, sous-jacent, cheminant par divers sentiers, notamment celui du pouvoir et celui du profit.

J'aborderai maintenant l'avant-dernière liberté, celle des personnels, dont sept articles organisent la mise au pas et suppriment le droit de grève. Je veux d'ailleurs préciser ici qu'aujourd'hui les personnels ne disposent pas de la plénitude du droit de grève en raison de la loi de 1972 et que l'écho public de leurs actions, c'est-à-dire la suppression de l'image, n'est jamais leur fait mais celui de la direction qui, en imposant le fameux programme minimum, prive les téléspectateurs des images qu'ils attendent. C'est un peu comme si, en cas de grève à E. D. F., le Gouvernement décidait de lui-même, et dans tous les cas, la coupure du courant.

Ces sept articles, disais-je, suppriment la garantie d'emploi des personnels, les dispositions relatives à l'âge de la retraite, les droits acquis des personnels.

Le « dégraissage » des effectifs — pour reprendre un mot à la mode pour la technocratie — est institutionnalisé. Je le dis comme je le ressens. Mais votre volonté avouée ou cachée de tourner le service public en bourrique vous conduit du même pas à ne plus avoir de considération pour les personnels ; vous piètinez les engagements que vous avez pris à leur égard en 1964.

Oui, nous avons affaire à une loi autoritaire qu'il faudra dès son vote envisager de combattre avec acharnement d'autant qu'au-delà du service public de l'O.R.T.F. c'est de tous les services publics dont il s'agit. Le mauvais coup de ces quelques jours de juillet contre l'Office est en fait une opération test.

Mais je suppose que les préposés à l'encensement de la loi, ceux qui mettent un cache sur certains aspects comme ceux qui, tel M. Chinaud, ne restent pas à une place périphérique, se disent : « Bah ! l'énumération des libertés qu'il vient de faire ne concerne que les artistes — ces « soviets de dingues » comme

dirait votre ami M. Malaud — les partis, les syndicats, les personnels, les finances, les parlementaires, après tout, mais il a tu les téléspectateurs ». Détrompez-vous.

Oui, les téléspectateurs veulent d'abord de bons programmes. Mais, dites-moi, la moitié d'entre eux ont voté pour la gauche, c'est-à-dire contre vous le 19 mai dernier.

M. Alexandre Bolo. Un peu moins de la moitié !

M. Jack Ralife. Les téléspectateurs constatent aussi que le Gouvernement ne veut pas d'eux dans les conseils d'administration des sociétés nouvelles, si l'on excepte la présence d'un seul parlementaire qui les représentera à moitié. Mais surtout, les téléspectateurs s'interrogent : comment faire de bons programmes avec des artistes corsetés — les hors-statut sont d'ailleurs hors-loi dans votre texte — sans moyens financiers suffisants, comment faire une véritable information sans temps d'antenne ?

Enfin, chaque téléspectateur est aussi un travailleur, un cadre, un paysan, un technicien, un employé, un intellectuel. Et vous croyez que, regardant l'image, il laisse son statut social au vestiaire ? Lui aussi, il lutte pour mieux vivre et pour travailler autrement. Fondamentalement, il rejoint la démarche des travailleurs de l'Office.

Les téléspectateurs sont d'abord citoyens. Ils peuvent être surpris par ce texte de vacances, mais pas « pris ».

Ils ne comprennent pas que ce qui se fait dans l'aviation par exemple, ne soit pas applicable à l'O.R.T.F. Le service public est assuré par Air France — c'est la diffusion — mais la production aussi a une société nationale — la S.N.I.A.S. Certes, il y a une société privée — vous la connaissez bien, c'est celle de M. Dassault — mais la S.N.I.A.S. est viable. Alors, pourquoi pas une société nationale de production dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision ?

Je crains que votre société de production ne fasse vainement vœu de chasteté par rapport au privé.

La liberté des téléspectateurs est inséparable de la liberté de tous ceux qui concourent à la création et à l'information, au divertissement et à la connaissance. Les téléspectateurs sentent bien que l'axe essentiel de votre projet, c'est de leur ôter le reste du droit de regard que la mise à jour, en 1945, d'une responsabilité nationale dans ce domaine leur avait donné. Depuis dix ans, ils vous entendent « miraculiser » vos réformes successives. A chaque fois, vous leur avez dit : « ça marchera » ; et puis, quatre ans, trois ans, deux ans, un an après — remarquez le raccourcissement des délais — un nouveau statut était élaboré.

Parallèlement, les téléspectateurs, ou du moins une partie importante d'entre eux, ont pris connaissance de la proposition de loi déposée par le groupe communiste qui, invariablement, depuis dix ans, conduit son exigeant bonhomme de chemin.

M. Alexandre Bolo. Quel choix de mots !

M. Jack Ralife. Le 19 mai, ils ont aussi ratifié, dans la proportion que vous connaissez, le programme commun qui comporte un passage substantiel et clair sur les moyens audiovisuels et sur l'O.R.T.F.

Ces textes — la proposition de loi du groupe communiste et le programme commun — sont habités, dans leur démarche, de mots clefs dont ils donnent les garanties concrètes.

Quels sont ces mots ?

Démocratie, expansion, confrontation, débat, création et culture dans la diversité et la liberté, information par tous et pour tous, souveraineté des arguments, financement correspondant à ces missions.

Telle est la solution de liberté et de démocratie, mais aussi, c'est indissociable, de responsabilité nationale aux maux de l'Office face et contre votre solution autoritaire.

Vous voulez en fait imposer un uniforme à notre peuple. Nous ne voulons pas de cet uniforme, ni pour aujourd'hui ni pour demain. Sur chaque partie de cet uniforme, ce soir, cette nuit, tant qu'il sera possible nous vous obligerons par le dépôt d'amendements à « annoncer la couleur ».

Avec les téléspectateurs, citoyens, actionnaires de masse de la radiodiffusion et de la télévision qui est leur propriété, nous gardons le souvenir des nombreuses bonnes soirées de l'Office, que récemment encore le service de la recherche programmait, comme une sorte de mémoire contemporaine, au cinéma « La Pagode » à Paris. Par-delà toutes les écoles, tous les styles, tous les genres, toutes les pensées, mais s'en nourrissant, nous avons revu là ce qui pourrait constituer, à condition de le généraliser et de le développer, une télévision amplifiant le dialogue social, accélérant la vie démocratique, c'est-à-dire tout le contraire de ce que secrète et polit votre texte, tout le contraire d'une télévision gardienne du conservatisme social et politique et des désordres qu'il engendre nécessairement.

Trente ans après la Libération, il est significatif que les idées avancées par la gauche, non pour elle-même mais pour la France dans sa diversité, prolongent celles de la Résistance qui donna à la radiodiffusion française d'alors le beau nom de « radiodiffusion de la nation française ».

Que voulez-vous, l'histoire nous apprend qu'à l'Assemblée consultative le premier qui demanda un temps d'antenne en faveur des partis politiques et des syndicats fut Georges Marrane, communiste, comme le fut aussi le président du comité de libération de la radio, M. Pons, qui devint d'ailleurs un des hauts fonctionnaires de l'Office.

Pour continuer à préparer l'avenir de la radiodiffusion française, répondant aux questions d'aujourd'hui, nous nous appuyons sur ce passé de liberté, pour le prolonger en répondant aux questions d'aujourd'hui. L'heure est venue de permettre au peuple français de se donner une télévision à cœur ouvert. Vous lui imposez une télévision aux portes closes.

Votre projet va passer la rampe, c'est l'évidence, mais je vous prédis qu'il ne durera pas longtemps. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Buron.

M. Pierre Buron. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, vous me permettez de changer de ton, car je n'ai jamais pensé que la grêle était favorable à l'agriculture ni que la recherche de nombreuses formules à l'emporte-pièce et l'élevation de la voix renforçaient la valeur d'une argumentation.

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. Pierre Buron. Le projet qui nous est soumis me remet en mémoire un propos du général de Gaulle qui se plaisait à dire que sous la IV^e République ce n'étaient pas les hommes de valeur qui manquaient mais le système qui n'était pas bon. Je crois que nous nous trouvons un peu dans la même situation s'agissant de l'O.R.T.F. Les hommes de valeur n'ont pas manqué, et certains se sont même révélés, mais il fallait absolument réformer le système.

M. André Chandernagor. Il vous a fallu seize ans pour vous en apercevoir !

M. Pierre Buron. De la réforme qui nous est proposée, je salue le caractère cartésien qui provient de l'application de trois principes.

Premier principe : lorsqu'un problème apparaît insoluble, il faut le décomposer en données de base à partir desquelles on pourra le résoudre. Or n'est-ce pas le sens même du projet qui nous est soumis ? Le Gouvernement a eu raison de scinder l'affaire en ses différents éléments pour mieux y faire face.

Deuxième principe : quand on est perdu dans une forêt, il convient de choisir une direction et de s'y tenir. Je ne suis pas persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vous prie de m'en excuser, que ce projet soit le meilleur, mais au moins est-il cohérent et, puisque nous sommes un peu privés de boussole dans le domaine qui nous occupe (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes*), je suis décidé à suivre la direction qu'il indique, pour être assuré de sortir de la situation actuelle.

Enfin, le troisième principe tient à la présentation.

Descartes sourcillait en contemplant ces édifices construits à des époques successives et qui finissent par devenir à la fois dérisoires et inhabitables. Sur le terrain des affaires, les industriels modernes s'en sont rendu compte. Un moment vient où, à l'évidence, il faut concevoir un nouvel édifice. Descartes admirait bien davantage un édifice bâti par un seul architecte plutôt qu'un bâtiment fait de brique et de broc, ce qui ne manquerait pas d'arriver si chacun de nous apportait sa pierre à la nouvelle construction qui s'impose à nous.

Telles sont mes réflexions sur la philosophie du projet de loi.

En outre, à l'occasion de cette réforme, je souhaite que soit mis fin à certains abus. Ces abus, chacun les connaît ou les susurre. On sait les sommes fabuleuses que touchent certains réalisateurs, on sait les sommes fabuleuses qui reviennent aux maisons de disques quand la télévision lance pour elles un chanteur ou une chanteuse, et cela sans aucun profit pour l'O.R.T.F. Il y aurait pourtant là une source de revenus dont il semblerait normal qu'il bénéficiât.

Plusieurs orateurs ont aussi signalé la question des équipes pléthoriques et je regrette que M. Chénaut n'y ait pas insisté davantage dans son rapport. Plus généralement, il faudrait montrer en détail ce que coûte chaque émission, tant pour sa production que pour sa réalisation. On pourrait souhaiter, à la limite, que le coût de l'émission soit indiqué à la fin du générique. Cela donnerait à réfléchir à d'aucuns et introduirait un peu de moralité dans le système.

Je pourrais encore évoquer de nombreux autres points mais je n'insiste pas davantage puisque j'aurai l'occasion d'y revenir en défendant l'amendement que j'ai présenté à l'article 2.

Un élément du projet me semble cependant mériter de retenir quelques instants l'attention, à savoir l'incitation à l'émulation. Je ne peux que m'en réjouir car, fondamentalement libéral, je suis attaché à certains principes qui tiennent à la liberté même de l'homme. (*Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Xavier Hunault. Très bien !

M. Pierre Buron. Nous devons donc donner notre appui à un projet qui, en maintenant le monopole, notamment celui de la diffusion, apporte enfin des éléments d'ouverture vers un plus grand libéralisme.

Mais je souhaiterais que l'émulation interne soit complétée par l'émulation externe et je m'explique. Actuellement, environ trente départements français reçoivent, sans que leurs habitants payent une redevance plus élevée, les émissions de deux ou trois télévisions étrangères.

Pourquoi ne permettrait-on pas à l'office de distribution de passer des conventions avec les organismes intéressés, conventions qui, bien entendu, seraient approuvées par décret, afin de maintenir la mainmise de l'Etat sur le monopole de diffusion et d'éviter certains dangers ? (*Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. André Chandernagor. Quel aveu !

M. Pierre Buron. Renseignements pris, une telle opération est techniquement possible, notamment avec la télédistribution et elle placerait les auditeurs de tous les départements français dans les mêmes conditions d'écoute que les auditeurs frontaliers. (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*)

M. Louis Mexandeau. Excellent ! Vous vendez la mèche ! Il vaudrait mieux ne pas en parler !

M. Pierre Brun. En outre, puisqu'on cherche des ressources supplémentaires, ces conventions seraient assorties du versement, par les sociétés étrangères de télévision, de redevances qui serviraient à renforcer et à développer le réseau intérieur français. Ce serait donc une formule doublement intéressante. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

En conclusion, si ce projet suscite de nombreuses critiques — et vous ne manquerez pas d'en entendre ici, monsieur le secrétaire d'Etat — il comporte aussi des éléments positifs,

même si, finalement, il constitue une sorte de loi-cadre. Mais le Gouvernement a promis d'associer la commission des affaires culturelles à l'élaboration des décrets d'application et je m'en réjouis car c'est la preuve de son esprit d'ouverture. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Certains prétendent le contraire mais il fallait rétablir la vérité et je tenais à le faire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

En terminant, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne peux que vous souhaiter bon courage, car le problème est difficile, et bonne chance. Croyez bien qu'au milieu des difficultés, si les critiques ne vous ont pas manqué, il y a encore, dans cet hémicycle, beaucoup d'hommes de bonne volonté qui vous font confiance. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1161 relatif à la radiodiffusion et à la télévision (rapport n° 1162 de M. de Préaumont au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LUDOMIR SAUNIER.*

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

